RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

DRAAF
Provence-Alpes-Côte d'Azur

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

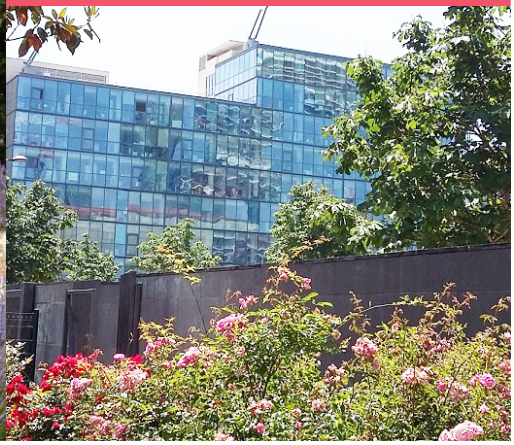

Regroupant 168 agents répartis sur six services, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour ambition de promouvoir une approche transversale de l'agriculture en région dans de multiples domaines (filières végétales, filières animales, forêt-bois-énergie, hydraulique agricole, alimentation, enseignement agricole…), tout en favorisant le développement durable et l'agroécologie. L'engagement de ses agents et leur haut niveau de compétence sont ses principaux atouts pour répondre à cet enjeu stratégique.

L'année 2019 a été riche en évènements et la DRAAF a été souvent sollicitée, parfois sur des sujets complexes : L'application de l'OCM (organisation commune des marchés) viticole, la structuration des filières et notamment la filière forestière ou celle des fruits et légumes, l'irrigation face au réchauffement climatique, la prédation du loup, la cotation des prix, l'adaptation de l'enseignement agricole aux besoins des territoires, la réforme de l'apprentissage… Autant de thèmes qui sont aussi bien des sujets agricoles que des sujets de société, comme la garantie d'un approvisionnement de proximité, la limitation de l'usage des produits phytosanitaires, ou comme la consolidation d'une activité économique essentielle à la prospérité de son territoire, y compris dans des domaines non alimentaires tels la parfumerie ou les cosmétiques, et qui s'inscrivent dans le projet stratégique de la DRAAF PACA lancé en 2018, dans le cadre du plan gouvernemental «Action Publique 2022» .

En outre, la DRAAF a été amenée à intervenir en urgence face à un risque grave pour la filière végétale, révélé par la présence de la bactérie Xylella Fastidiosa *sur deux oliviers d'ornement des Alpes Maritimes, dont l'extension mettrait en péril l'oléïculture qui constitue un atout majeur pour l'agriculture régionale. Le Service Régional de l'Alimentation (SRAL), grâce à ses compétences scientifiques et techniques, a pu mettre en place très rapidement un dispositif permettant de circonscrire le risque et de répondre à l'inquiétude des professionnels du secteur.*

Dans le domaine de la santé animale, le SRAL a organisé un colloque sur le maillage vétérinaire qui a eu une résonance dépassant le cadre régional et permis d'alerter sur le risque sanitaire que fait courir la pénurie de vétérinaires ruraux, notamment dans les départements alpins dont l'élevage ovin et bovin est porteur pour les économies locales. L'une des préconisations issues de ce colloque, à savoir la téléconsultation vétérinaire, vient d'ailleurs d'être mise en œuvre par le MAA au plan national.

Soulignons également la coopération menée avec d'autres services de l'État ou territoriaux sur des projets communs d'utilité sociale, comme la construction d'un réseau régional de lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'ADEME et la Région, pour lequel nous sommes une DRAAF pilote et d'une manière plus générale l'action en faveur d'une alimentation durable, de qualité et de proximité, soutenue par le développement significatif en 2019 des projets alimentaires territoriaux (PAT) et des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Afin de répondre à ces enjeux, la DRAAF s'investit également dans la mise à disposition de données économiques sur l'agriculture et l'alimentation utiles aux professionnels de la filière et à l'ensemble de nos partenaires, avec la publication sur son site internet des études de grande qualité réalisées par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE), avec notamment en 2019 une étude sur les exportations du secteur agroalimentaire de PACA.

Patrice De Laurens

Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vous trouverez un glossaire des termes employés à la fin de ce document

Sommaire

Éditorial page 2

Sommaire page 3

Les filières agricoles et forestières de PACA en quelques chiffres page 4

Temps forts de l'année 2019 page 6

L'accompagnement des exploitations agricoles (appui financier)

La préparation de la future politique agricole commune 2021-2027 page 10

Les mesures d'aides à l'installation et d'accompagnement à l'installation page 12

La protection des troupeaux contre la prédation page 14

Le développement des filières et des territoires

Les filières agricoles et agroalimentaires en PACA page 16

L'agriculture biologique en PACA page 18

L'accompagnement de la filière forêt-bois page 20

L'enjeu foncier page 24

La gestion de l'eau agricole et l'enjeu climatique page 26

La transition agroécologique

Favoriser la transition agroécologique page 28

Système de conseil agricole - Certification environnementale page 32

La déclinaison régionale du plan Ecophyto II + page 34

La politique régionale de l'alimentation, la santé végétale et animale

La santé des végétaux page 36

La gouvernance sanitaire page 38

Coordination de la santé publique vétérinaire page 40

Contrôle phytosanitaire aux frontières page 42

Politique de l'alimentation et Projets alimentaires territoriaux (PAT) en PACA page 44

L'enseignement agricole et la rentrée 2019 page 46

La sécurité - défense page 50

Les principales activités de FranceAgriMer en région PACA page 52

Le secrétariat général page 56

Le SRISE : collecter et analyser les données en appui aux autres services page 60

Les activités de la Mission des systèmes d'information page 64

L'organigramme de la DRAAF page 66

Les implantations géographiques page 67

Glossaire page 68

PACA en quelques chiffres

TERRITOIRE : 157 habitants par km²

31 800 km²

6 %
de la surface nationale

La région PACA occupe **31 800 km²** soit **6 %** de la surface nationale.

5 030 900 habitants

8 %
de la population française

Avec **5 030 900 habitants**, la région représente **8 %** de la population nationale, soit **158 habitants par km²** (121 en moyenne nationale).

LES SURFACES AGRICOLES

777 780 ha

25 %
de la surface régionale

Elles couvrent **777 780 ha**, soit **25 %** de la surface régionale et **3 %** de la SAU métropolitaine.

25,8 %
de la SAU certifiée "agriculture bio" ou en conversion

151 410 ha

EXPLOITATIONS AGRICOLES : viticulture et arboriculture

19 200 exploitations

4 %
des exploitations de la France métropolitaine

Avec **19 200** exploitations agricoles, la région rassemble **4 %** des exploitations du pays.
32 % des exploitations sont spécialisées dans la viticulture, **17 %** dans l'arboriculture et **14 %** dans le maraîchage et l'horticulture.

Spécialisations des exploitations

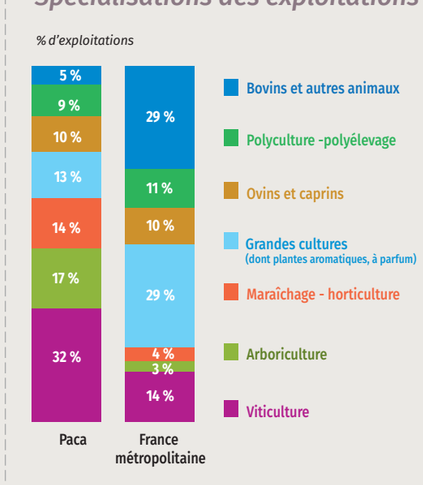

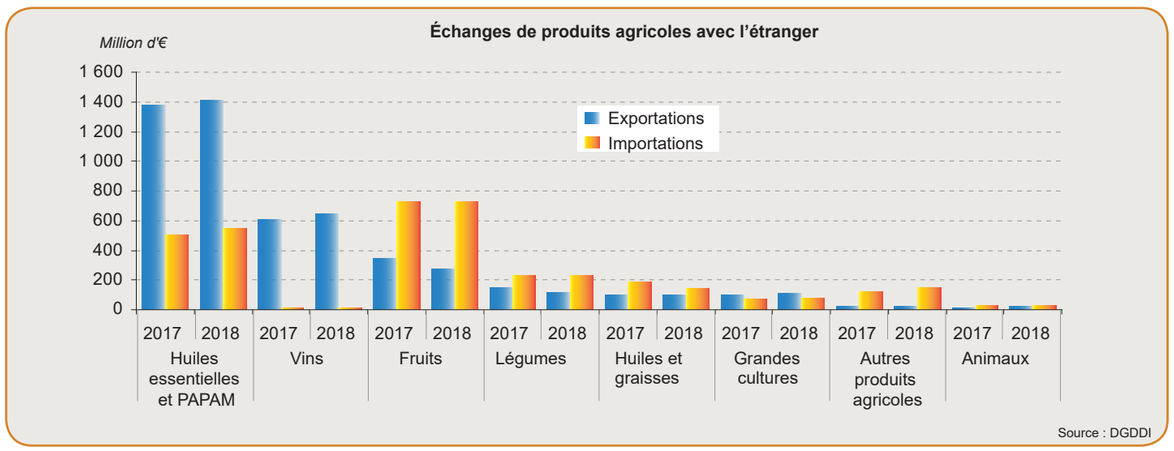

PRODUCTIONS AGRICOLES : leader national en fruits et légumes

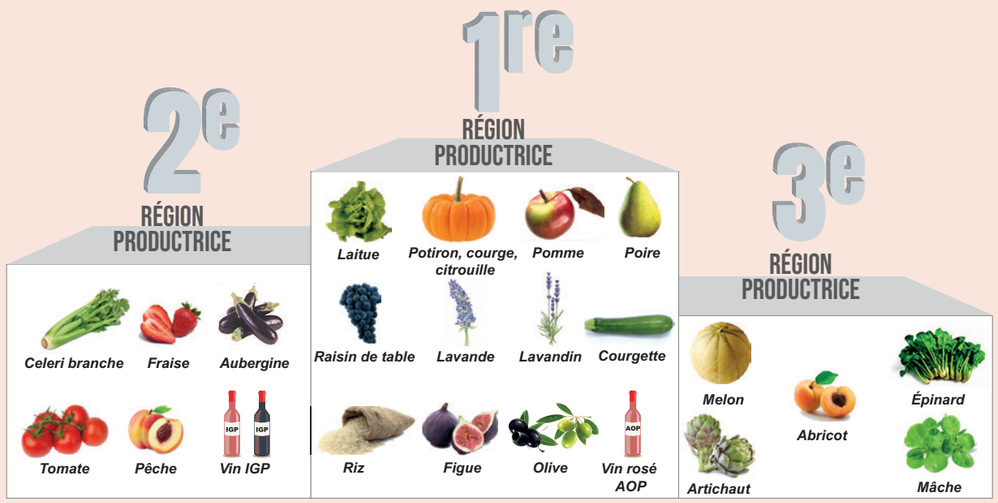

EMPLOIS dans les filières agricoles et forestières

Exploitations agricoles	Industries agroalimentaires IAA	Commerce de gros alimentaire	Artisanat commercial alimentaire de charcuterie, boulangerie, patisserie	Fabrication d'huiles esentielles
37 000 emplois agricoles ETP	**13 600** emplois salariés ETP	**16 730** emplois salariés ETP	**10 700** emplois salariés ETP	**2 960** emplois salariés ETP

ETP : équivalents temps pleins

Forêt-bois

8 300 emplois salariés
dont
1 900 salariés dans l'exploitation forestière

ACTIVITÉ FORESTIÈRE

872 600 m³
de bois ronds

La récolte forestière dans la région est estimée à **872 600 m³** de bois ronds, dont **57 %** de bois destiné à l'énergie.

51 %
taux de boisement

Avec un taux de boisement de **51 %**, la région est au-dessus de la moyenne métropolitaine (31 %).

LES TEMPS FORTS

2019

15 janvier
Comité régional des céréales

18 janvier
Forum construction du réseau régional de lutte contre le gaspillage alimentaire

22 janvier
Conseil de centre du CRPF

24 janvier
Rencontres régionales des céréales PACA-Corse à Arles (13)

28 janvier
Soutenance des BOP 143 206 et 215 devant le CBR

31 janvier
Réunion des secrétaires généraux des DDI de PACA

31 janvier
Comité de pilotage du Protocole zonal défense-éducation nationale-agriculture

1er mars
Parution du portrait de la région PACA et des portraits départementaux du SRISE

11 mars
Elections à la Chambre Régionale d'Agriculture – Participation de la DRAAF aux opérations électorales

12 mars
Visite de T. Terret délégué interministériel JO 2024 au lycée d'Avignon pour la labellisation génération 2024 de 3 lycées de PACA

21 mars
Réunion gestion du site de Montfavet

22 mars
Commission exécutive de la Durance

24 mars
Participation de l'équipe de la DRAAF au RUN IN MARSEILLE

29 mars
Forum construction du réseau régional de lutte contre le gaspillage alimentaire

3 avril
Colloque du trinôme académique "défense de l'alimentation et alimentation de la défense" au lycée agricole d'Aix-Valabre (13)

5 avril
Inauguration d'un jardin école par P. de Laurens à Antibes - Juan les Pins et signature convention DRAAF-UNEP emploi (06)

12 avril
Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) végétal sur la flavescence dorée

13-14 avril
Parcours du goût 2019 avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse à Cagnes-sur-Mer (06)

24 avril
Réunion sur le Compte personnel de formation

24 avril
Réunion des acteurs des filières régionales fruits et légumes - lancement de la campagne 2019

25 avril
Groupe régional d'action phyto sur les alternatives aux herbicides (GRAP) à Avignon (84)

26 avril
Réunion Réseau régional des PAT sur le foncier agricole

4 juin
Regroupement national des chargé(e)s de mission «insertion-égalité» et «handicap» de l'enseignement agricole

4 juin
Visite et rencontre avec les agents de S. Delaporte, secrétaire générale du MAA

6 juin
Comité technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

7 juin
Participation de la DRAAF au Salon des agricultures de Provence

12 juin
Réunion mobilité des personnels de la région BOP 206 et 215

13 juin
Installation du Comité Régional Sylvo-cynégétique en préfecture

14 juin
Assemblée générale de la SAFER

18 juin
Assemblée générale des agents de la DRAAF

20 juin
Conseil de centre du CRPF

25 juin
Comité régional des céréales

27 juin
Conseil de bassin viticole Vallée du Rhône Provence

27 juin
Commission exécutive de la Durance

28 juin
Comité Etat-Région FEADER

JANVIER — FÉVRIER — MARS — AVRIL — MAI — JUIN

5 février
Comité régional de la surveillance biologique du territoire

6 février
Parution des portraits départementaux du SRISE

7 février
Participation de la DRAAF aux opérations électorales des chambres départementales d'agriculture

19 février
Réunion mobilité des personnels de la région BOP 206 et 215

2 mai
Visite du préfet des Alpes de Haute-Provence au lycée agricole de Digne-Carmejane

6 mai
Participation de la Secrétaire générale au jury de concours interministériel d'adjoint administratif

10 mai
Réunion de l'état-major interministériel de zone (EMIZ)

10 mai
Visite de Philippe Vinçon, DGER, au lycée agricole de Saint Maximin (83)

15 mai
Commission Exécutive de la Durance

21 mai
CODER commun DDT(M) – DD(CS)PP – directeurs d'EPL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LES TEMPS FORTS

2019

5 juillet
Parution de l'étude du SRISE exportation des produits agricoles de PACA

9 juillet
Ouverture des Universités d'été de l'APRODEMA par le chef de service adjoint du SRFD

12 juillet
Journée « Bâtir demain avec le pin d'Alep »

1er septembre
Xylella Fastidiosa détectée sur des oliviers à Nice et à Menton

9 septembre
Accueil des nouveaux arrivants

13 septembre
Bilan au 31 août des BOP 143 206 et 215 devant le CBR

17 septembre
Réunion Réseau régional des PAT sur la coopération

19 septembre
Commission régionale agro-écologie en présence du Préfet Bisch

4 octobre
Comité régional d'alimentation

5 octobre
Séminaire «le sol dans les groupes agroécologiques en PACA»

8 octobre
Comité Territorial viticole Provence

8 octobre
Conseil de centre du CRPF

11 octobre
Conseil de bassin viticole Vallée du Rhône Provence

16 octobre
Lancement du réseau régional de lutte contre le gaspillage alimentaire

21 octobre
Mise en service du poste de contrôle frontalier H17 au port de Marseille

26 octobre
Forum régional de la coopération et de l'enseignement agricole au Campus Nature Provence d'Aix-Valabre

3 décembre
Réunion gestion du site de Montfavet

4 décembre
Réunion de synthèse CRINAO - Conseil de bassin viticole sur la stratégie viticole en matière de changement climatique

5 décembre
CROPSAV section végétale et section animale

9 décembre
Vente des produits des exploitations des lycées agricoles

9 décembre
Visite du ministre D. Guillaume aux agriculteurs sinistrés dans le Var et les Alpes Maritimes

10 décembre
Comité technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

JUILLET — AOÛT — SEPTEMBRE — OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

22 août
Réunion mobilité des personnels de la région BOP 206 et 215

25 septembre
Commission exécutive de la Durance

26 septembre
Comité technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

27 septembre
Journée de coordination contrôle des structures et SAFER

27 septembre
Colloque sur le maillage vétérinaire des zones rurales en PACA

5 novembre
Inspection hygiène et sécurité du SIVEP de Fos sur mer

6 novembre
Commission régionale de la forêt et du bois

12 novembre
Réunion de préparation de la programmation FEADER 2021-2027 (contribution au Plan stratégique national, diagnostic)

14 novembre
Forum régional des exploitations des établissements publics de formation agricole au Campus Vert d'Azur d'Antibes

29 novembre
Rencontres régionales sur l'agriculture biologique

10 décembre
Comité de pilotage du Protocole zonal défense-éducation nationale-agriculture

11 décembre
Assemblée générale Pépiniéristes de Vaucluse

11 décembre
Signature des conventions du PAT du Grand Avignon

13 décembre
Commision Agro Environnementale

14 décembre
Entrée en vigueur du Règlement santé des végétaux

17 décembre
Parution du memento 2019 du SRISE

19 décembre
Reconnaissance OVS/OVVT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LA PRÉPARATION DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2021-2027

Tous les 7 ans, l'Union européenne adopte un nouveau cadre budgétaire. C'est l'occasion de redéfinir les priorités et d'ajuster les grandes politiques communautaires, au premier rang desquelles la politique agricole commune. Les réformes qui seront mises en œuvre dans la programmation 2021-2027 se négocient dès à présent. Le temps est donc venu pour les 27 États membres et les différentes institutions de l'Union d'aboutir à un compromis équilibré et ambitieux.

Les négociations européennes sur la prochaine programmation de la politique agricole commune (PAC) post 2020 s'établissent sur la base des propositions de la Commission européenne. Les projets de règlements européens, proposés par la Commission en juin 2018, introduisent une innovation essentielle : l'élaboration, par chaque État-membre, d'un plan stratégique national (PSN PAC) unique définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale, couvrant les deux piliers de la PAC. Le PSN PAC de chaque État-membre devra être approuvé par la Commission européenne.

La Commission européenne a proposé que la prochaine PAC soit construite sur un nouveau modèle de mise en œuvre, appuyé sur une planification stratégique de la PAC à l'échelle nationale décrite dans un Plan stratégique national établi pour 7 ans couvrant pour la première fois les deux piliers (1er pilier financé par le FEAGA et 2ème pilier financé par le FEADER). Ce PSN PAC devra intégrer les grands types d'intervention déjà en vigueur aujourd'hui :

- les aides directes aux agriculteurs et leur composante environnementale qu'il est, par ailleurs, proposé de renforcer ;
- les programmes de soutien sectoriel pour ce qui est du premier pilier ;
- les aides au développement rural, notamment l'indemnité compensatoire de handicap naturel, les soutiens à l'agriculture biologique et à la transition agro-environnementale, à l'installation et aux investissements, les outils de gestion des risques, le programme Leader etc... pour ce qui concerne le second pilier.

La proposition de règlement prévoit que le PSN PAC réponde à 3 objectifs généraux :

- favoriser une agriculture intelligente et résiliente assurant la sécurité alimentaire ;
- renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat qui contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de l'Union européenne ;
- renforcer le tissu socio-économique des zones rurales.

En préalable, il convient que l'Union européenne s'accorde sur un cadre budgétaire, impacté par le Brexit et qui risque d'être moins favorable à l'agriculture que celui de la PAC 2014-2021.

En région, la DRAAF a activement contribué aux travaux pilotés par le Conseil régional, actuellement autorité de gestion du FEADER, afin de faire valoir les spécificités de l'agriculture et de la forêt régionales et défendre ses intérêts. Ceci s'est traduit par l'organisation d'ateliers de travail sur les thèmes à forts enjeux : renouvellement des générations, foncier, modernisation des exploitations, forêt méditerranéenne, puis d'une première restitution des travaux aux partenaires locaux et au ministère de l'agriculture.

Ces travaux vont se poursuivre durant toute l'année 2020 pour aboutir à l'élaboration du plan stratégique national.

En parallèle, la Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et a décidé d'activer une procédure de débat public et de nommer une commission particulière chargée d'organiser et d'animer le débat sur le Plan stratégique national (PSN) pour la politique agricole commune 2021-2027.

Rapport d'activité 2019

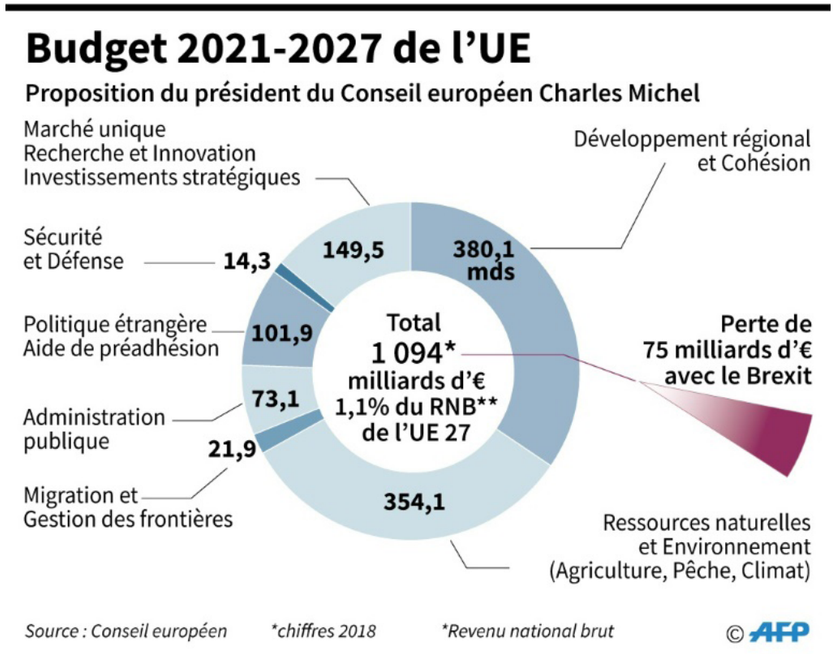

Zoom sur

➢ L'ÉVOLUTION DE L'AUTORITÉ DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS ET LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

À la suite de l'accord entre le Premier Ministre et les Régions en octobre 2018 sur le principe d'un décroisement qui permettra de clarifier les responsabilités de l'État et des Régions pour la gestion du FEADER, le Comité État Régions du 30 octobre 2019 a acté la répartition des compétences pour la programmation 2021-2027.

Les autorités de gestion régionales seront responsables des mesures non-surfaciques, y compris les mesures agro-environnementales et climatiques non-surfaciques. L'État aura la charge des mesures surfaciques, de la gestion des risques en agriculture et de l'aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation.

Pour les mesures qui leur sont confiées, les Régions bénéficieront du transfert des effectifs de l'État actuellement dédiés à la gestion de ces mesures, et des crédits nationaux correspondants.

➢ LES SURFACES PASTORALES LIGNEUSES : UNE SPÉCIFICITÉ DES ÉLEVAGES MÉDITERRANÉENS

Afin de prendre en considération les surfaces pastorales ligneuses (landes, parcours, bois paturés) dans l'actuelle PAC, le ministère en charge de l'agriculture a mis en place un dispositif permettant d'évaluer, sur de telles surfaces, la part de ressource fourragère consommable et accessible au bétail en allouant des prorata d'admissibilité à ces surfaces.

La DRAAF a sensibilisé les organisations professionnelles agricoles à la nécessaire rigueur à observer lors de la déclaration de ce type de ressources fourragères.

Il demeure important que soient reconnues les surfaces pastorales ligneuses (landes, parcours, bois paturés) dans la future PAC, car ces surfaces représentent une part non négigeable de ressource fourragère consommable dans les systèmes pastoraux méditerranéens. Cette part peut aussi être amenée à évoluer à la hausse sous l'effet du réchauffement climatique. Enfin, l'exploitation de ces surfaces par des petits ruminants contribue à la limitation des risques d'incendies de forêt.

Les directeurs des DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ont porté ces enjeux auprès de l'administration centrale du ministère en charge de l'agriculture.

LES MESURES D'AIDES À L'INSTALLATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

La politique régionale de l'installation est définie dans le cadre du Comité Régional de l'Installation et de la Transmission (CRIT) co-présidé par l'État et la Région. Les mesures d'aides à l'installation et d'accompagnement à l'installation sont regroupées dans deux principaux dispositifs.

1) La dotation jeune agriculteur (DJA)

Elle est mise en œuvre dans le cadre du plan de développement rural régional avec un financement européen (FEADER) à hauteur de 80 % et une contrepartie nationale de 20 % apportée par l'État.

Moyennes annuelles des financements et du nombre de DJA sur la période 2015-2018

ÉTAT (k€)	FEADER (k€)	TOTAL (k€)	Nombre de DJA
882	2 983	3 865	159

Source : DRAAF

Le montant de la DJA correspond à un montant de base qui varie selon trois zones (plaine, zone défavorisée, montagne), auquel s'ajoutent des modulations positives sur la base de 3 critères nationaux (hors cadre familial, agro-écologie, valeur ajoutée/emploi) et de 2 critères régionaux (contraintes structurelles et dynamique de projet), chaque critère modulant de + 10 % le montant de base. Suite à la suppression du dispositif des prêts bonifiés en 2017, un 4e critère national de modulation a été ajouté : l'effort de reprise et de modernisation qui accorde une dotation supplémentaire de 4 000 ou 8 000 € selon la zone.

Ces nouvelles dispositions de la programmation 2014-2020 se traduisent par une augmentation significative du montant moyen de la DJA d'environ 18 % par rapport à la programmation précédente (2007-2013).

Montant de la DJA en PACA

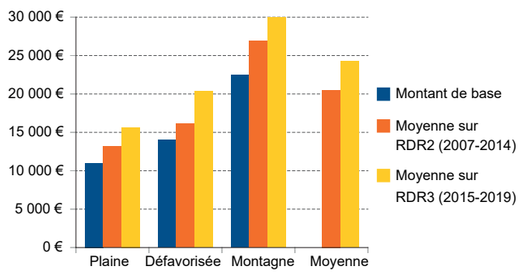

Nombre total de DJA sur la période 2015-2019

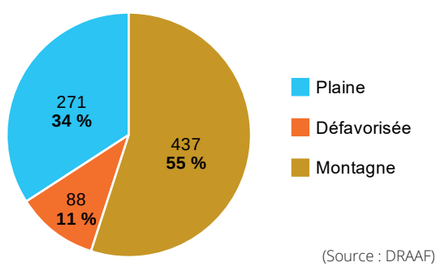

(Source : DRAAF)

2) Le programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)

L'objectif de l'AITA est de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des futurs cédants notamment par le biais d'actions d'accueil, de formation et de conseil, ainsi que d'actions de communication et d'information. L'AITA s'articule autour de six volets. L'arrêté préfectoral d'octobre 2018 définit le programme régional pluriannuel 2017-2020 pour l'AITA et précise les actions du cadre national retenues en région ainsi que les modalités d'attribution des aides.

En région PACA, l'État focalise ses financements, environ 445 K€ en 2019, sur les porteurs de projet de moins de 40 ans. Le Conseil régional s'est retiré du programme AITA en 2019.

En janvier 2018, le préfet a procédé à l'habilitation ou la labellisation des chambres départementales d'agriculture en tant que points accueil installation (PAI), centres d'élaboration des plans professionnalisés personnalisés (CEPPP) et organismes de formation pour le stage collectif 21 heures (excepté dans les Bouches-du-Rhône où le CFPPA d'Aix Valabre assure le stage 21 heures). Les DDT(M) instruisent les dispositifs État, excepté le dispositif PAI qui est instruit par la DRAAF depuis 2018.

Zoom sur

➢ L'ANNÉE 2019 MARQUE UN REBOND DANS LA DYNAMIQUE DES AIDES DE L'ÉTAT À L'INSTALLATION

Pour la DJA, l'année 2019 est la plus porteuse de la programmation du RDR3 avec 179 dossiers engagés pour un montant de 4,38 M€ d'aides d'État et FEADER cumulées, soit un résultat bien supérieur à la moyenne de la programmation. Afin de soutenir cette dynamique, la DRAAF a demandé et obtenu une enveloppe de crédits complémentaires du Ministère au dernier trimestre 2019.

Même constat pour le programme AITA avec une augmentation de 6 % des crédits État entre 2017 (430 K€) et 2019 (456 K€). Deux dispositifs ont principalement bénéficié de cette augmentation, celui du « soutien à la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé » (PPP) ainsi que « le suivi du nouvel exploitant ». De 2017 à 2019, le nombre de PPP agréés et validés est ainsi passé de 477 à 533, tandis que les dossiers « suivi du nouvel exploitant » ont doublé (13 à 27).

➢ L'ÉVOLUTION DU ZONAGE DES ZONES AGRICOLES DÉFAVORISÉES : UN EFFET LEVIER POUR LA DJA

La prise en compte du nouveau zonage des zones agricoles défavorisées pour le calcul de la DJA à partir du 31/03/2019, s'est traduite en PACA par un triplement du nombre de dossiers (13 à 37) et des montants engagés (253 K€ à 776 K€) en zones défavorisées en 2019, en comparaison de la période 2015-2018.

C'est principalement le département des Bouches-du-Rhône qui bénéficie de ce nouveau zonage, avec un montant engagé en zone défavorisée qui atteint 473 K€ en 2019 alors qu'il était nul auparavant. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes enregistrent une hausse des engagements dans cette zone de respectivement 140 K€ et 70 K€. A contrario, les départements du Var et du Vaucluse connaissent une baisse des montants engagés dans cette zone, mais sans que cela n'affecte pour autant le total de leurs montants engagés qui progressent de 2018 à 2019.

L'arrêté préfectoral régional n°R93-2018-117 du 02/10/2018 portant définition du programme d'actions régional pluriannuel pour l'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA) peut être consulté sur le site internet de la DRAAF :

http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Les-Dipsositifs-d-Aides-la-DJA-le

Lien direct : APR n°93-2018-117

Chiffres clés

Nombre de porteurs de projets en parcours installation en 2018 en région PACA passés par

PAI	1 425
CEPPP	300
Stage 21 heures	248
Nombre d'installés	
de moins de 40 ans	470
dont avec DJA	146

Source DRAAF

Situation administrative principale 2018

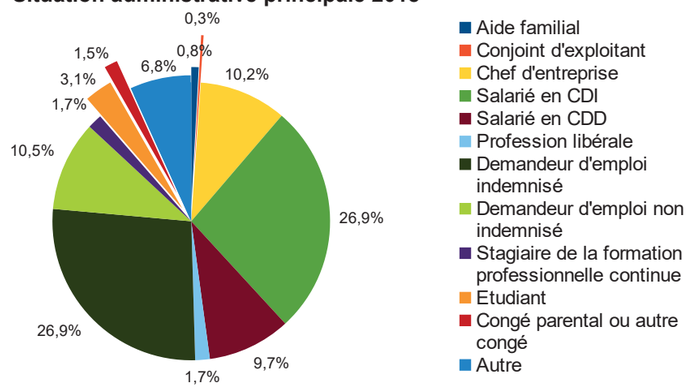

Situation administrative principale en 2018 des porteurs de projet passés par le PAI - Source DRAAF

LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION

Le corpus réglementaire des mesures de lutte contre la prédation vient d'être complété par l'arrêté du 28 novembre 2019 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation. Ce nouveau texte intervient à l'heure où la population de loups a atteint le seuil de viabilité démographique fixé à 500 loups dans le cadre du Plan national d'actions sur le loup.

Ce texte introduit un nouveau zonage « cercle zéro » qui correspond aux foyers de prédation, c'est-à-dire aux communes ou parties de communes où la récurrence interannuelle de dommages importants a été constatée. Au sein de ces nouvelles zones les mesures de protection seront renforcées.

Il instaure aussi un zonage « cercle trois » qui correspond aux zones possibles d'expansion géographique du loup, où des actions de prévention sont encouragées du fait de la survenue éventuelle de la prédation à moyen terme.

Le dispositif de protection des troupeaux contre la prédation permet de financer notamment les actions de gardiennage/surveillance et l'entretien des chiens de protection. Depuis l'année 2008, les dispositifs de protection des troupeaux font l'objet d'un cofinancement des crédits de l'État (ministère en charge de l'agriculture) par le FEADER. Depuis plus récemment, le ministère de la transition écologique et solidaire contribue aussi au financement d'une partie de ces mesures.

Dans la région, l'évolution du nombre de contrats de protection souscrits par les éleveurs continue de progresser. Elle est dûe pour partie à l'augmentation de la pression de prédation, elle-même découlant de l'augmentation des effectifs de loups mais aussi de l'agrandissement de l'aire de présence permanente du prédateur qui détermine l'activation du dispositif d'aide à la protection (notion de cercles 1 et 2). Ce dispositif est géré par les DDT(M) sous la coordination de la DRAAF.

Évolution du nombre de contrats de protection entre 2008 et 2019

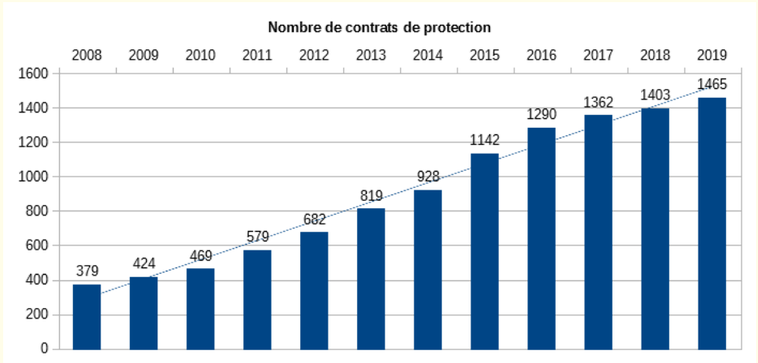

Zoom sur

UNE PRESSION DE PRÉDATION IMPORTANTE DANS LA RÉGION

Bien que la présence du loup progresse sur le territoire national, la pression de prédation concerne essentiellement notre région. L'analyse du nombre de constats d'attaques dressés par les agents de l'ONCFS et ayant donné lieu à indemnisation des éleveurs permet d'observer depuis 2014, dans la région, un nombre de victimes proche de 6 000 par an avec une augmentation sensible en 2018 (7 771). En 2019, 7 838 animaux d'élevage ont été victimes de prédation.
Notre région est la plus touchée par le nombre d'attaques avec, en 2019, 2 311 constats sur 3 790 effectués au niveau du territoire national.

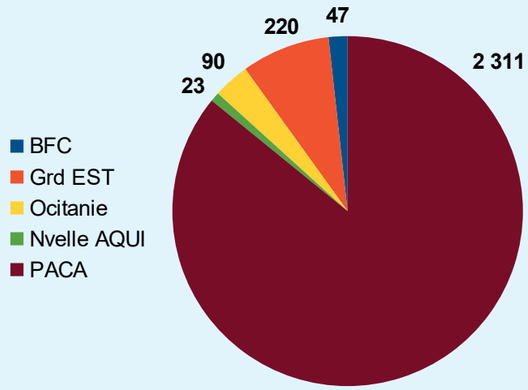

Nombre de contrats indemnisés par région en 2019

L'ADOPTION DU PLAN LOUP

Le plan national relatif au loup et aux activités d'élevage 2018-2023 a été approuvé par les ministres en charge de l'écologie et de l'agriculture et publié le 19 février 2018.

La population de loups, désormais estimée à 527 animaux, a atteint ainsi son seuil de viabilité démographique sur notre territoire.

Le Gouvernement, comme il s'y était engagé, a fait évoluer les mesures du Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage avec l'objectif d'infléchir la courbe des dommages aux troupeaux domestiques, tout en respectant les engagements internationaux de la France en matière d'espèces protégées.

Une feuille de route « post 500 loups » a ainsi été élaborée. Elle comprend un certain nombre de mesures qui visent à renforcer la protection et la défense des troupeaux, notamment dans les foyers d'attaque, et à faire baisser la prédation.

Les principales évolutions apportées concernent :

- l'adaptation du dispositif de tirs pour le rendre plus pertinent dans les zones qui présentent la pression de prédation la plus importante, qui se traduit par la création d'un cercle 0 pour renforcer la protection et le protocole d'intervention sur la population de loups ;

- le relèvement du seuil de destruction ; l'arrêté ministériel expérimental porte à 17 % de la population estimée, soit 90 loups, le nombre de spécimens pouvant être tués en 2019 à titre dérogatoire. Le préfet coordonnateur sur le plan loup a porté ce taux à 19 %, soit 100 loups.

Chiffres clés

Sur l'année civile 2019 en PACA :

1 465 contrats
de protection de troupeaux

2 311 attaques
constatées par l'ONCFS

7 838 victimes
très majoritairement ovins et caprins

97 loups
abattus dans le cadre du plan loup

LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN PACA

L'activité agricole de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur génère plus de 3,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, principalement porté par **les vins, les fruits, les légumes frais et les fleurs**. La région contribue pour un quart au chiffre d'affaires de la France métropolitaine en fruits, ou en fleurs et plantes.

La région compte **19 200 exploitations agricoles** qui emploient près de **37 000 équivalents temps pleins annuels** (ETP). Les productions de légumes, fruits et fleurs sont les plus pourvoyeuses d'emplois avec plus de 3 ETP en moyenne par exploitation.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la **1re région productrice au plan national** de **pommes, laitues, fleurs coupées, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, olives**, **riz**, et **raisins de table**. Elle est également 2e région productrice de **tomates**, **cerises**, **fraises, pêches-nectarines, amandes**, et 3e d'abricot et de melon. Un quart des surfaces agricoles est consacré à l'**agriculture biologique**. La région arrive à ce titre à la 1re place métropolitaine.

Le tissu d'entreprises recouvre un large spectre de situations. Près de 450 exploitations agricoles franchissent le seuil de 10 emplois ETP ; elles s'apparentent à de véritables PME, et sont souvent exportatrices. A l'opposé du spectre, un quart des exploitations sont de faible dimension mais emblématiques dans les paysages méditerranéens.

Les productions régionales nécessitent des **investissements** lourds notamment en serres, plants fruitiers ou viticoles, équipements d'**irrigation**, tandis que les revenus subissent de fortes fluctuations liées à la fois aux aléas de l'offre (météorologie, conditions sanitaires) et de la demande. Les fruits et légumes frais sont en effet peu stockables et directement confrontés à la concurrence internationale. Aussi, les labels se développent afin de différencier par la **qualité** et la **proximité** les productions régionales, et ainsi mieux prévenir et résister aux crises conjoncturelles.

La région est riche de **signes officiels de qualité reconnus** comme ses AOP et IGP viticoles, ses AOP d'olives et huiles d'olives, l'IGP Pomme des Alpes de Haute-Durance, l'AOP Muscat du Ventoux, l'IGP Riz de Camargue, l'IGP Agneau de Sisteron, l'AOP Taureau de Camargue, l'AOP Banon, etc.

Le secteur agroalimentaire au sens large est le 2ème employeur industriel régional et dégage une valeur ajoutée de près de 800 millions d'€. Les **industries agroalimentaires** de Provence-Alpes-Côte d'Azur emploient 13 600 salariés, majoritairement en production alimentaire. Le commerce de gros de produits agroalimentaires emploie en outre 16 730 salariés. Par ailleurs, la fabrication d'huiles essentielles issues des plantes à parfum, aromatiques et médicinales emploie 2 960 salariés répartis dans 120 établissements, pour une valeur exportée de 1,4 milliards d'euros.

A travers les « trophées de la bioéconomie », le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation récompense des projets de filière valorisant divers usages de bioressources qui peuvent se substituer aux solutions issues du carbone fossile.

En 2019, une entreprise d'Arles (Bouches-du-Rhône), la SARL Balleconcept, figure parmi les lauréats régionaux des trophées nationaux de la bioéconomie. Cette société crée une filière de valorisation de la paille de riz de Camargue pour l'isolation des combles, murs et cloisons. La paille, jusqu'à présent considérée comme un déchet, est récupérée dans les rizières au lieu d'être brûlée ou enfouie (contrats devant être passés avec des riziculteurs), puis acheminée dans une unité de défibrage (avec une installation prévue en Camargue).

Ce trophée récompense une initiative qui s'inscrit dans la stratégie de lutte contre le changement climatique (isolation, stockage de carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre), intègre l'ensemble des acteurs de la filière, du producteur jusqu'à la seconde transformation, et crée des emplois de la récupération de la paille jusqu'à la fabrication des panneaux

BALLE CONCEPT

Zoom sur

➢ UNE ACTION DU VOLET AGRICOLE DU GPI : L'ACCÉLÉRATEUR AGROALIMENTAIRE

Il vise à accroître la compétitivité des entreprises de la filière agroalimentaire et à les accompagner face aux défis de demain et à la demande des consommateurs d'une alimentation toujours plus saine, plus sûre et plus durable.

Le MAA et Bpifrance ont lancé, en 2019, la première promotion nationale de l'accélérateur agroalimentaire composée de 19 PME.

Ciblé et personnalisé, ce programme de 24 mois est destiné aux PME de la 1re et 2e transformation. Il apporte un accompagnement à la fois individuel et collectif :

- *un diagnostic individuel visant à identifier les relais de croissance prioritaires et à accompagner l'entreprise dans sa réflexion stratégique en identifiant les freins ;*
- *deux modules d'approfondissement définis en fonction des résultats de ce diagnostic pour permettre le déploiement d'un plan d'actions sur la thématique retenue par l'entreprise (internationalisation, innovation, numérique…) ;*
- *des séances de formation collectives pour nourrir la réflexion stratégique des dirigeants ;*
- *des mises en relations pour concrétiser les opportunités de croissance.*

L'entreprise Agro'novae de Peyruis (04) (marque « Les Comtes de Provence ») a fait partie de cette promotion.

Les retours des membres sont positifs et une nouvelle consultation pour lancer une deuxième promotion a démarré début 2020.

accélérateur AGROALIMENTAIRE — bpifrance

➢ LES PLANTES AROMATIQUES MÉDICINALES, À PARFUM ET CONDIMENTAIRES

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 1re région productrice de lavande et de lavandin, devant la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les PAPAM (plantes aromatiques à parfum et médicinales) recouvrent une quarantaine de plantes dont les trois principales sont la lavande, le lavandin et la sauge sclarée. En 2019, la surface totale en PAPAM dans la région s'élève à plus de 23 130 ha pour 1 060 exploitations.

Ces cultures se développent rapidement depuis une dizaine d'années, portées par les marchés porteurs des cosmétiques, produits naturels, aromathérapie, etc… Les surfaces en bio sont notamment en hausse de près de 10 % sur un an.

Les cultures de PAPAM sont essentiellement situées dans les Alpes-de-Haute-Provence et en Vaucluse, bassins historiques de lavande. Les Bouches-du-Rhône présentent un profil équilibré entre lavandin et plantes condimentaires (thym, persil), tandis que les Alpes-Maritimes se démarquent par la culture de la Rose de Mai (rosa centifolia), très prisée en parfumerie.

L'essentiel des surfaces cultivées en PAPAM est destiné à la transformation en huiles essentielles, pour lesquelles la production de PACA représente 70 % du total national.

La production de PAPAM et leur transformation en huiles essentielles constituent la 1re source d'exportations régionales de produits agricoles avec 1,4 milliard d'euros exportés. La transformation d'huiles essentielles issues des PAPAM emploie près de 3000 salariés, répartis dans 120 établissements, principalement situés dans les Alpes-Maritimes.

En Europe, la Bulgarie est devenue le 1er producteur mondial et le principal concurrent de la France.

Chiffres clés

Exploitations agricoles

19 200 entreprises

37 000 emplois agricoles ETP

3,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel

Fabrication d'huiles essentielles

2 960 emplois salariés

1,4 milliards d'euros de valeur exportée

L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les bénéfices du bio sont maintenant bien connus en termes d'impacts environnementaux, d'amélioration des sols et du paysage et de valeur ajoutée.

Depuis des années, le marché des produits issus de l'agriculture biologique progresse et suit les habitudes et les modes de consommation qui tendent à changer radicalement. Cette évolution sociétale semble irréversible.

Ainsi, à l'échelle nationale, la valeur des achats des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique a progressé de 1,4 milliard d'euros soit une croissance de +15,7 % par rapport à 2017.

Depuis plus de 10 ans, la région PACA arrive en 1re place des régions métropolitaines pour ce qui est de la part de la surface agricole utile certifiée en agriculture biologique ou en conversion, part en progression atteignant 25,6 % fin 2018 (à comparer aux 23,2 % fin 2017). Au niveau national, le taux moyen est de 7,55 %. Par ailleurs, 18,5 % des fermes régionales sont en agriculture biologique (pour 9,5 % à l'échelle nationale).

• DYNAMIQUE RÉGIONALE DES SURFACES ET DU NOMBRE DE FERMES BIO - 2007 À 2018

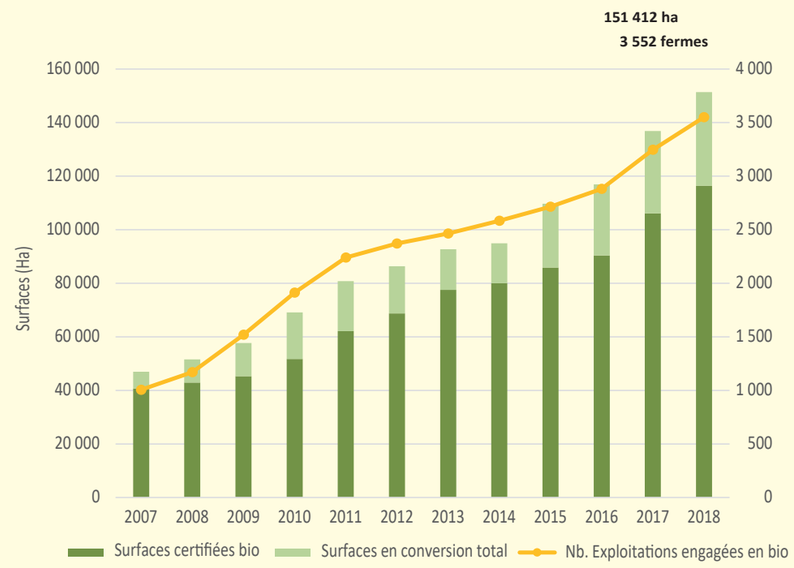

Source : ORAB PACA

La DRAAF participe activement au programme d'animation en faveur de l'agriculture biologique via, notamment, un appui financier (crédits du ministère de l'agriculture et de l'alimentation) à divers organismes qui mettent en œuvre des actions de conseil, formation, développement et promotion de l'agriculture biologique.

L'année 2018 a été marquée en PACA par la mise en place de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique

L'année 2019 a été marquée par une rencontre régionale sur l'agriculture biologique coprésidée par le Conseil régional et la DRAAF. Regroupant l'ensemble des acteurs, cette rencontre a été l'occasion de réaliser un bilan des actions des différents partenaires et de réfléchir à un nouveau plan d'action en lien avec la politique nationale et régionale sur l'agriculture biologique.

En 2020, un nouveau salon Tech&Bio se tiendra en octobre au sein du salon Med'Agri au palais des expositions d'Avignon.

Rapport d'activité 2019

Zoom sur

➢ L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (ORAB) PACA

L'ORAB PACA travaille chaque année sur les données de l'Agence Bio, issues des notifications des nouveaux installés en conversion, de toutes modifications des productions biologiques et issues aussi des organismes certificateurs.

Ainsi, l'ORAB diffuse chaque année une série de fiches sur l'agriculture biologique régionale. Ces 19 fiches sont déclinées par territoire (une fiche régionale et 6 départementales), par filière régionale (7 fiches) et une fiche sur les opérateurs de l'aval est également produite.

Pour l'année 2019, une étude spécifique a été réalisée pour travailler sur les productions emblématiques de la région. Ainsi, 4 fiches supplémentaires ont été diffusées relatives à l'amande, la cerise, la figue et le raisin de table.

http://www.bio-provence.org/Chiffres-cle-de-la-bio-en-PACA-120

➢ APPUI RÉGIONAL AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La DRAAF (SREDDT) gère une enveloppe de l'ordre de 260 k€ par an, affectée à un programme national. Ces crédits servent à financer des actions d'animation, de publication, d'expertise, le travail de l'ORAB et différents nouveaux projets.

La signature d'une convention entre Bio de PACA (Fédération régionale des agriculteurs biologiques) et la DRAAF (SRFD) en novembre 2019 a permis de renforcer le partenariat entre les professionnels en agriculture biologique et les acteurs de la formation au sein des lycées agricoles, et d'établir un plan d'action régional.

La Chambre régionale d'agriculture a publié des références technico-économiques en agriculture biologique sur les productions régionales. Ces fiches apportent un appui pour le conseil aux agriculteurs dans leur démarche de conversion.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

La forêt française traverse une période difficile : alors que son rôle dans l'atténuation du changement climatique et la transition énergétique apparaît de plus en plus essentiel, la forêt française souffre elle-même du changement climatique : dégradation générale de l'état sanitaire des peuplements, mortalité importante d'épicéas dans les régions Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté (crise des scolytes, qui devrait nécessiter la récolte d'au moins 7 millions de m³ de bois, soit près de 10 fois le volume annuel total récolté dans notre région). Par ailleurs, l'ONF, gestionnaire des forêts publiques, traverse lui aussi une crise sans précédent, et le CNPF (centre national de la propriété forestière), principal animateur forestier de la forêt privée s'inquiète pour son avenir, après avoir échappé de justesse en 2019 à une baisse de ses moyens financiers.

Paradoxalement, dans notre région, la forêt continue de s'étendre, les effets du changement climatique ne sont pas encore trop prégnants, la demande en bois et la récolte sont en hausse, et la filière forêt-bois fait preuve d'un dynamisme formidable, bien épaulée en cela par la DRAAF et la Région, très impliquées.

Pour illustrer ce dynamisme, on peut citer l'ambition régionale de développer l'utilisation du Pin d'Alep, principale essence résineuse en zone méditerranéenne, et pour preuve de l'implication de l'État via le ministère de l'agriculture et la DRAAF, on peut citer le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt -dans le cadre du Grand Plan d'Investissement - pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt bois, le financement à 100 % de la réalisation des plans de gestion concertés nécessaires à l'agrément de groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF), ou encore l'implication de la DRAAF pour faire émerger, en synergie avec la centrale biomasse, la création d'un pôle forêt-bois sur le site de Gardanne-Meyreuil, suite à la fermeture annoncée de la centrale à charbon.

Rapport d'activité 2019

L'année 2019 a vu la finalisation de la rédaction du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui vise à définir les objectifs de la filière forêt bois pour les dix ans à venir ainsi que les actions prioritaires pour y parvenir. Ce programme a été rédigé par la DRAAF, en collaboration avec la Région et avec la participation et l'appui de l'ensemble des acteurs de la filière. Il a été validé au niveau régional par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) le 6 novembre 2019. Encore soumis à l'avis de l'Autorité environnementale et à la consultation du public, il constituera, pour l'État, le principal outil d'accompagnement, mais aussi de pilotage des actions de la filière, dès lors qu'il aura été approuvé par le ministre de l'Agriculture.

La question de l'équilibre forêt-gibier reste un sujet d'inquiétude pour tous les forestiers français. En effet, dans de trop nombreux secteurs, le renouvellement des forêts n'est plus assuré et, contrairement aux dégâts agricoles, les dégâts forestiers ne sont pas indemnisés. La promulgation de la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement, n'a pas permis de rassurer complètement les forestiers, même si certaines dispositions devraient permettre une meilleure prise en compte des dégâts de gibier. Émanation de la CRFB, le comité paritaire sylvocynégétique régional, composé paritairement de représentants des forestiers et des chasseurs, et dont le secrétariat est assuré par la DRAAF, a été institué fin 2018 et s'est réuni pour la première fois le 13 juin 2019. Ses missions principales étant d'établir chaque année, en lien avec les départements, le bilan régional des dégâts de gibier, et de proposer un plan d'actions pluriannuel pour réduire ces dégâts, il jouera désormais un rôle important dans l'équilibre forêt-gibier à l'échelle régionale.

Une journée-évènement à l'attention des professionnels de la filière, intitulée *« Bâtir demain avec le pin d'Alep »* a été organisée le 12 juillet 2019 à l'Hôtel de Région par FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'association France-Forêt PACA qui regroupe les acteurs de l'amont forestier.

Le discours introductif de la Région (Jean Bacci, conseiller régional délégué à la forêt) et le discours conclusif de la DRAAF (Patrice de Laurens) ont souligné l'engagement fort des partenaires institutionnels aux côtés de la filière forêt-bois.

Près de 100 participants (et notamment de nombreux architectes et constructeurs-bois) ont assisté à cette journée qui a permis de nombreux échanges entre les acteurs de la filière.

La forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une forêt importante…

La forêt de PACA

6ème

au classement de la superficie

- 1,6 million d'hectares (9 % de la surface forestière française métropolitaine)
- 51 % du territoire régional contre 31 % au niveau national (métropole)

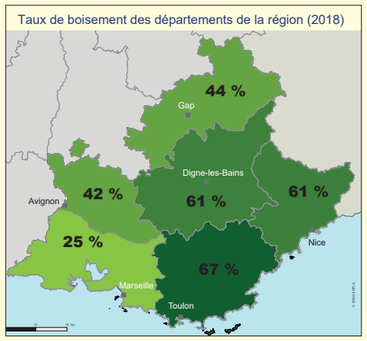

Essences principales en surface (%)

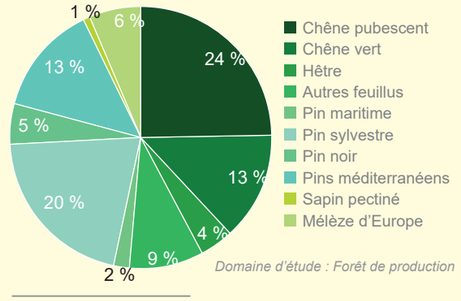

Domaine d'étude : Forêt de production

Sources : kit PRFB - IGN 2016

… mais la moins riche en volume de bois et la moins productive de la métropole

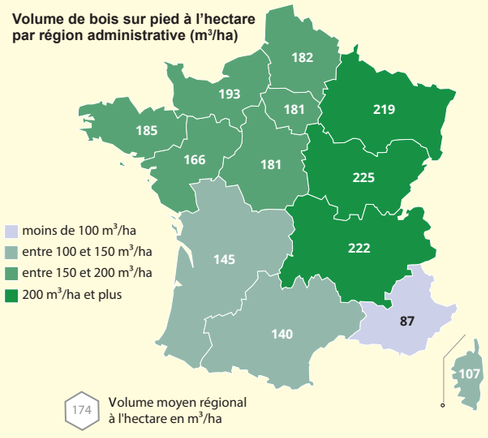

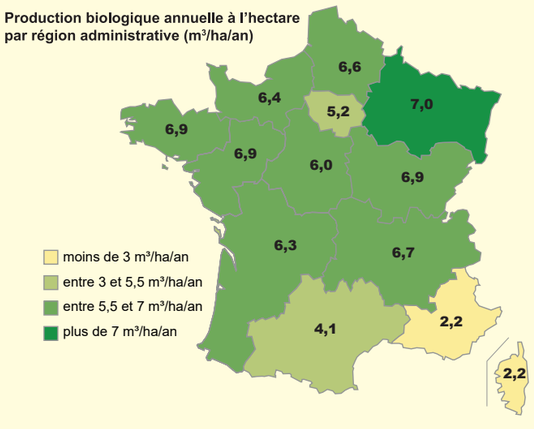

La récolte forestière régionale

En 2018, 870 000 m³ récoltés (+ 22 % en 3 ans !)

Zoom sur

Le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

Déclinaison régionale du Programme national de la forêt et du bois (PNFB)

Piloté par l'État et la Région et préparé par la CRFB*

Réaffirme la contribution de la forêt à la transition énergétique (stockage carbone, substitution…) et vise à créer de la croissance verte en gérant durablement la ressource.

Doit contribuer à répondre aux attentes des citoyens et doit s'intégrer à des projets de territoire, engager l'adaptation des forêts au changement climatique et développer des synergies entre forêts et industrie (gestion durable multifonctionnelle).

Programme sur 10 ans *qui définit, pour la forêt et la filière bois régionale, les principales orientations, les principaux objectifs et les principales acions à mettre en œuvre*

*Sera décliné en **contrats stratégiques de filière** (pour la partie « aval » ; durée 3 ans)*

*Vocation à **être le référentiel État/Région pour prioriser le financement des actions** en faveur de la forêt et la filière bois.*

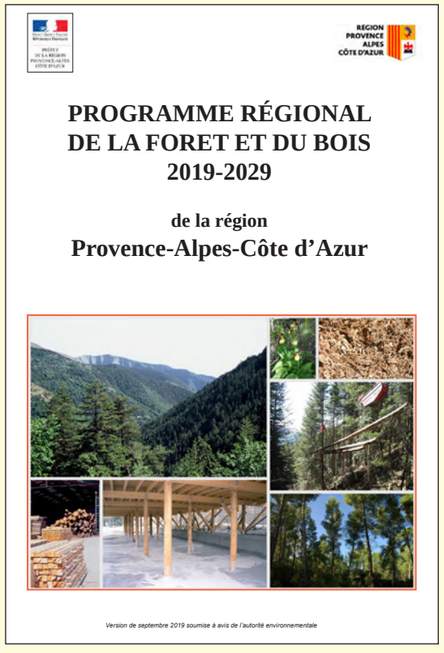

**Commission régionale de la forêt et du bois*

L'ENJEU FONCIER

Comme on peut l'observer sur les cartes d'occupation de sol 2006 et 2014 ci-dessous, les surfaces agricoles en PACA connaissent une diminution régulière depuis plusieurs années.

À l'échelle de la région, la part de surface agricole s'élève à 25 % de la surface totale, soit à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 45 %. Si la part liée à l'urbanisation et aux surfaces artificialisées est légèrement supérieure (10 % en PACA pour 8 % sur la France entière), la faible proportion de surfaces agricoles s'explique avant tout par une présence importante de surfaces naturelles et de forêts.

La région se caractérise donc par une érosion des surfaces agricoles liée à la déprise agricole dans certains secteurs à fortes contraintes naturelles mais surtout par la présence de nombreuses friches agricoles à visée spéculative dans les zones littorales et proches des agglomérations, particulièrement soumises à la pression immobilière et urbanistique.

Suite à la mission d'information sur le foncier agricole, présidée par M. Jean-Bertrand Sempastous et confirmant les propos d'Emmanuel Macron, le ministre de l'agriculture a annoncé le 28 novembre 2019, à l'occasion de l'assemblée des territoires de la FNSafer, une loi foncière, sur laquelle les députés devraient se pencher « début 2022 », juste avant la fin du quinquennat. Cette loi se concentrera sur la régulation du marché foncier.

La DRAAF, par sa mission de commissaire du gouvernement auprès de la SAFER, poursuit son action de régulation du marché foncier. L'activité de la SAFER poursuit sa progression qui peut être appréciée par un nombre d'acquisitions passant de 1 031 (pour 5 475 ha) en 2013 à 1 335 (pour 5 676 ha) en 2019.

Changements d'occupation du sol entre 2010 et 2015

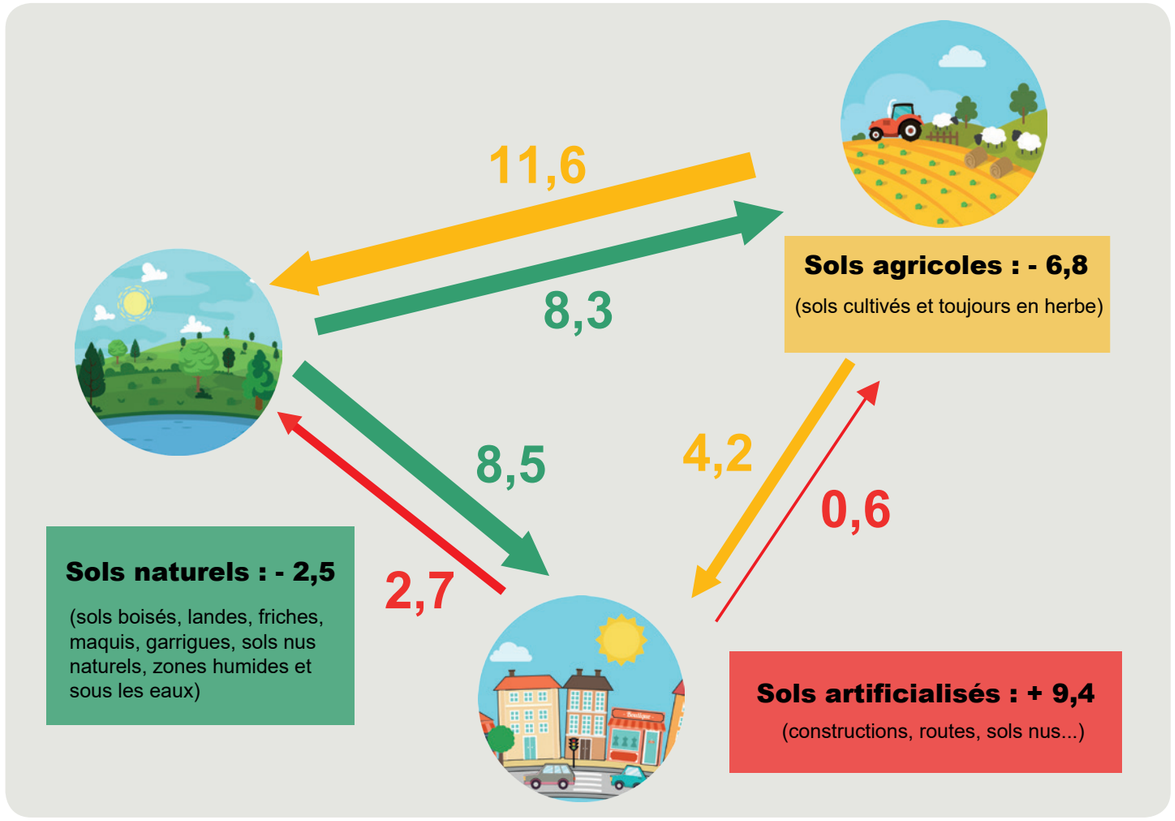

Source : Agreste - Enquête Teruti - Réalisation DRAAF PACA-SRISE

Zoom sur

➢ UNE ÉTUDE POUR «(RE) DÉVELOPPER LES ESPACES AGRICOLES EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR»

La SAFER PACA connaît une activité en hausse constante qui peut être appréciée par un nombre d'acquisitions passant de 1 031 pour 5 475 ha en 2013 à 1 300 pour 7 490 ha en 2018.

La DRAAF assure le commissariat du gouvernement auprès de la SAFER qui se pose comme un acteur efficace et performant en matière de régulation foncière en région.

Une relation basée sur l'échange et la confiance a permis d'améliorer la gestion administrative des dossiers par la dématérialisation des actes, mais aussi de gérer le nombre important d'opérations d'acquisition par préemption (cf carte ci-dessous).

Ce dernier constitue un indicateur très positif de l'action de la SAFER au regard des missions que lui confie l'État.

➢ LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

L'article L. 112-1-3 du Code Rural dispose que les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire. »

La mise en œuvre de cette procédure de compensation collective est du ressort des préfets de départements qui notifient au maître d'ouvrage leur avis motivé dans le délai de 4 mois à compter de la réception du dossier.

La DRAAF, en coordination avec les DDT(M), a lancé une concertation visant à harmoniser les pratiques sur le territoire régional.

« Agir sur le foncier agricole pour la réussite d'un PAT »

Une quinzaine de territoires des 6 départements de la région se sont réunis et ont échangé sur des exemples de projets innovants en termes de préservation du foncier agricole et d'accès au foncier agricole.

En première partie de journée, des spécialistes du foncier agricole et des urbanistes ont présenté des outils permettant l'accès et la préservation du foncier, et plusieurs exemples concrets régionaux les ont illustrés : ZAP de Saint-Maximin-Pourrières-Pourcieux (83), OAP de Gignac (13), la reconquête des friches agricoles dans le Luberon (84), la restructuration foncière à Esparron de Pallières (83), la politique foncière du Pays grassois (06), la régie agricole de Mouans-Sartoux (06).

L'après-midi, des ateliers ont permis aux porteurs de projets d'échanger sur la maîtrise foncière par les collectivités et le lien entre documents d'urbanisme et PAT.

Chiffres clés

En 2018 en région PACA

Agriculture productive	777 781 ha
Bois forêts surfaces naturelles	2 079 312 ha
Sols artificialisés	323 260 ha

Part en %	PACA	FRANCE
Agriculture productive	24%	45%
Bois forêts surfaces naturelles	65%	46%
Sols artificialisés	10%	8%

LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE ET L'ENJEU CLIMATIQUE

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les terres agricoles irrigables couvrent 157 000 hectares, soit un tiers de la surface agricole utile productive. L'eau est indispensable à la production de légumes, fruits, fleurs, mais nécessaire aussi à la viabilité d'une partie des productions de céréales et fourrages. Les productions irriguées représentent la moitié du chiffre d'affaires agricole régional. L'importance de l'irrigation dans l'économie de l'agriculture est une caractéristique historique de la région. Elle va s'accentuer avec les effets du changement climatique, qui font apparaître des demandes en eau d'irrigation sur des cultures qui, jusqu'alors, pouvaient exister dans un modèle économique en sec.

Face à ces enjeux et aux tensions grandissantes entre les besoins et la ressource en eau disponible, la région se distingue par une dichotomie très marquée entre des territoires aménagés - système Durance/Verdon - et des bassins non sécurisés qui pâtissent de pénuries récurrentes affectant l'activité agricole.

Sur les bassins sécurisés, le défi pour les pouvoirs publics et les gestionnaires de canaux sera de se donner les moyens financiers, techniques et en matière de gouvernance, afin d'anticiper la raréfaction d'une ressource qui, dans l'imaginaire collectif, est souvent considérée comme inépuisable.

S'agissant des bassins déficitaires ne bénéficiant pas à l'heure actuelle de ressources sécurisées, ils s'inscrivent pour la plupart dans des Programmes de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), visant par des actions d'économies d'eau (passage de l'irrigation gravitaire au sous-pression), de substitution (retenues collinaires, transfert depuis une ressource à l'équilibre) ou encore de changement de pratiques, à concilier les usages agricoles avec la ressource disponible. Dans bien des cas sur ces territoires se pose la question du portage des projets et de la capacité des maîtres d'ouvrage à les faire émerger.

Le rapport d'activité 2019 de la Commission exécutive de la Durance

La DRAAF joue un rôle historique axial dans le pilotage et l'animation de la **Commission exécutive de la Durance (CED)** qui a pour objectif principal « d'assurer la répartition de l'eau entre les prises » et au sein de laquelle est représentée la communauté des canaux de basse Durance.

En 2019, malgré des conditions climatiques difficiles avec de faibles précipitations et des températures élevées, la réserve agricole de Serre-Ponçon (dont peuvent bénéficier les usages agricoles de basse Durance) a été sollicitée entre la mi-juillet et la fin septembre, pour un volume total cumulé de 126 Mm³ (sur les 200 Mm³ pouvant être utilisés pour les besoins de l'irrigation). La réactivité des canaux pour diminuer leurs prélèvements au début du moins d'octobre a permis d'éviter de solliciter la réserve après le 30 septembre.

L'année 2019 s'est par ailleurs caractérisée par un niveau du lac de Serre-Ponçon bas dès le début de la saison, en lien avec les particularités climatiques de cette année (notamment une fonte des neiges tardive puis brutale en juin), ce qui a engendré des difficultés pour les professionnels du tourisme. Les canaux membres de la CED ont de ce fait été invités à modérer leur consommation d'eau, bien qu'ils n'aient sollicité qu'une partie de la réserve agricole.

Pour faire le bilan de cette saison 2019 et préparer au mieux la saison prochaine, une réunion associant le Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP), EDF, la CED et les services de l'État a été organisée fin octobre. Cet échange a permis de renforcer les liens amont-aval et d'envisager des pistes d'amélioration, notamment en matière de communication entre les acteurs, en vue de la campagne 2020.

Chiffres clés

Terres agricoles irrigables

157 000 ha

1/3
de la surface agricole utile productive.

Productions irriguées

1/2
du chiffre d'affaire agricole régional

Zoom sur

DISCUSSIONS ETAT/AGRICULTURE/EDF EN DURANCE

La DRAAF PACA, sous l'égide du Préfet de Région, a piloté les discussions entre l'État, les canaux de Basse Durance et EDF, concernant l'utilisation de la réserve agricole de Serre-Ponçon, stratégique pour la sécurisation de l'agriculture irriguée des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Les discussions conduites au niveau régional ont abouti à proposer un partage amiable de l'effort entre l'agriculture et l'électricité pour soutenir le débit réservé en Durance.

La DRAAF PACA s'est assurée que la tension supplémentaire sur la réserve agricole qui serait induite par l'accord entrevu ne bouleverserait pas le système actuel. À l'été 2019, une proposition d'accord en ce sens a été transmise au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, signataire avec EDF de la convention portant création, et fixant les règles de gestion, de la réserve agricole de Serre-Ponçon.

CARACTÉRISATION DES BESOINS EN EAU DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE

La DRAAF PACA a initié un travail devant permettre d'identifier les enjeux de l'agriculture régionale en relation avec les besoins en eau des cultures et l'accès à la ressource. L'approche croise les caractéristiques d'occupation des sols, des aménagements d'irrigation collective et de l'état de la ressource.

De manière plus large, cette démarche s'inscrit dans la stratégie « Eau Agricole » portée par la Région, notamment dans le cadre du programme Prohydra2028, qui vise à disposer d'une vision globale des projets d'aménagement hydraulique à l'horizon 2028, définir les priorités régionales et objectiver les nouveaux besoins en eau.

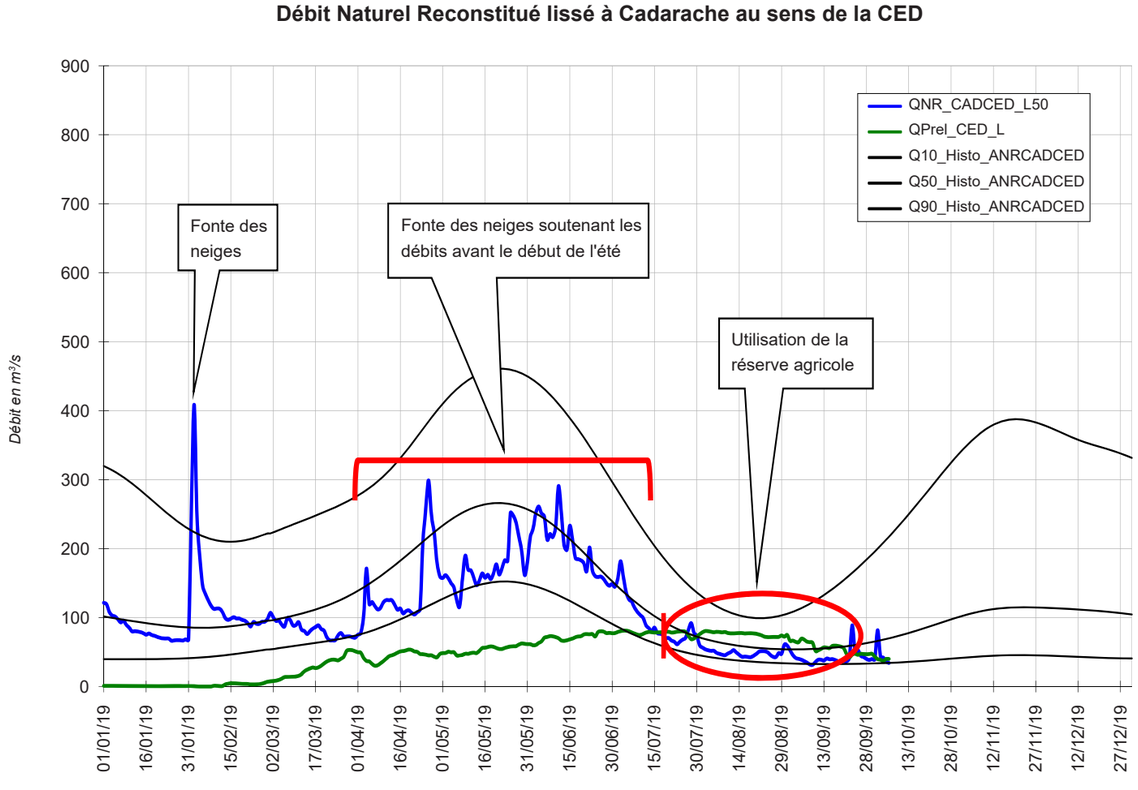

Source :

FAVORISER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Contexte

Une production agroécologique est définie dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 par sa capacité à combiner « performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire ». Le projet agroécologique pour la France a pour objectif qu'une majorité des exploitations agricoles françaises s'engagent vers l'agroécologie d'ici 2025.

Parmi les différents leviers utilisés pour inciter au développement de l'agroécologie, le programme « Enseigner à produire autrement » permet aux futurs agriculteurs d'acquérir des connaissances sur les pratiques agroécologiques. Par ailleurs, des collectifs d'agriculteurs (groupements d'intérêt économique et environnemental - GIEE - ou groupes Ecophyto 30 000), reconnus par le préfet de région, sont soutenus dans la mise en œuvre de leur projet de transition agroécologique.

Les collectifs d'agriculteurs en transition agrécologique

Les projets des GIEE et groupes Ecophyto 30 000 ont pour objectif de développer une démarche agroécologique sur leurs exploitations. L'approche agro-écologique consiste à intégrer au maximum les fonctionnalités de l'écosystème dans la conception de l'exploitation. Elle leur permet ainsi d'améliorer conjointement la biodiversité fonctionnelle des systèmes de production, leur autonomie vis-à-vis des intrants de synthèse et la résilience des exploitations agricoles.

Ces collectifs d'exploitants portent des projets ambitieux visant une triple performance économique, environnementale et sociale sur leurs exploitations.

En 2019, 5 nouveaux collectifs d'agriculteurs ont été reconnus en tant que GIEE par le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur suite aux appels à projets de reconnaissance organisés par la DRAAF. Fin 2019, la région est donc forte d'environ 670 exploitations agricoles en marche vers une transition agroécologique, réparties dans 39 GIEE et 6 groupes 30 000 (71 exploitations) sur l'ensemble du territoire.

Les groupes Ecophyto visent prioritairement la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Les GIEE présentent des thématiques de travail variées : réduction de l'usage de produits phytosanitaires, ou amélioration de la conservation des sols, agriculture biologique, gestion sanitaire des troupeaux, autonomie alimentaire des élevages, commercialisation et création de filières et signes de qualité…

Les collectifs peuvent bénéficier d'un appui à l'accompagnement du groupe en répondant aux appels à projets organisés par la DRAAF. En 2019, 13 GIEE ont bénéficié de subventions pour leur animation pour un montant global de 290 000€.

Les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) sont des …

… Groupes d'agriculteurs reconnus pour leur projet collectif de transition agroécologique pluriannuel…

Durant au minimum 3 ans

Groupe possédant une structure porteuse

… Ayant un plan d'action collectif visant…

… l'amélioration de la durabilité de leurs exploitations (amélioration conjointe des performances économiques, environnementales et sociales) par l'essai de nouvelles pratiques

Tous les membres du collectif doivent réaliser un diagnostic de durabilité de leurs exploitations en début de projet

Le collectif s'engage à capitaliser sur sa démarche et les pratiques mises en œuvre

Les groupes Ecophyto 30 000 sont des…

… Groupes d'agriculteurs reconnus pour leur projet collectif de transition agroécologique pluriannuel…

Durant 3 ans

Groupe de 8 à 20 agriculteurs

… Ayant un plan d'action collectif visant…

… la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur leurs exploitations par la mise en œuvre de pratiques testées et validées par un groupe DEPHY

Et ayant un plan d'action individuel pour chaque agriculteur du groupe

Tous les membres du collectif doivent réaliser un diagnostic de durabilité de leurs exploitations en début de projet

Le collectif s'engage à capitaliser sur sa démarche et les pratiques mises en œuvre

39 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) labellisés en région Paca en 2020

Rapport d'activité 2019

L'enseignement agricole régional mobilisé pour la transition agro-écologique

L'année 2019 a été une année de transition dans la mise en œuvre du programme « Enseigner à produire autrement ». En effet, ce programme lancé en 2014 dans le cadre du projet agro-écologique pour la France s'est achevé en 2018, sur un bilan positif à plusieurs égards. Ce dispositif aura permis notamment de rénover les référentiels de formation en intégrant l'agro-écologie, de mobiliser les équipes enseignantes et de contribuer à leur formation continue sur ce thème, de replacer les exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements au cœur du dispositif (lieux d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation) et de renforcer les liens avec les partenaires territoriaux. Le bilan positif du premier plan et les avancées encourageantes qu'il aura permises ont conduit à réfléchir en 2019 à la continuité de ce programme. Le lancement d'EPA2 (Enseigner à produire autrement 2) a eu lieu en janvier 2020.

Au niveau régional, voici quelques exemples de l'implication des établissements d'enseignement agricole public dans l'agro-écologie : la majorité sont impliqués dans le plan Ecophyto et les réseaux DEPHY, tous pratiquent la vente directe et la quasi-totalité ont un atelier de production en agriculture biologique.

Le 5e forum des exploitations des établissements publics de formation agricole de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le 14 novembre 2019, le Campus Vert d'Azur d'Antibes accueillait le 5e Forum régional des exploitations des établissements publics de formation agricole. La journée était placée sous le thème de l'innovation et de la formation pour accompagner les transitions agro-écologiques sur les territoires.

Plus de 300 jeunes, venus de neuf établissements publics agricoles de la région, ont découvert tout au long de cette journée comment les exploitations innovent face au changement climatique. Exploitations qui reflètent la diversité des systèmes de production végétale et animale de la région.

À travers des conférences, ateliers pratiques et démonstrations, ils se sont intéressés aux alternatives permettant de diminuer l'impact des activités humaines sur le changement climatique. Agroforesterie, aquaponie, alimentation durable, expérimentations, innovations technologiques... Autant de sujets abordés qui montrent le champ des possibles de l'agro-écologie pour répondre aux enjeux du XXIe siècle.

Ce 5e forum régional était co-organisé par le Campus Vert d'Azur d'Antibes, le service formation et développement (SRFD) de la DRAAF et le Complexe régional d'information pédagogique et technique (CRIPT). Il s'est déroulé en présence de M. Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de M. de Laurens, directeur de la DRAAF PACA, de M. Amar, conseiller régional, et de M. Leonetti, maire d'Antibes.

Zoom sur

➢ *SÉMINAIRE « LE SOL DANS LES GROUPES AGROÉCOLOGIQUES EN PACA »*

5 décembre 2019 - MFR de Lambesc

Dans le cadre de son rôle de coordination de la capitalisation des collectifs, la Chambre régionale d'agriculture, en coordination avec la DRAAF, le GR CIVAM, TRAME et Coop de France, a organisé un séminaire à destination des collectifs GIEE et groupes 30 000 sur la problématique de la fertilité des sols qui concerne plus de la moitié des collectifs de la région. À cette occasion, deux collectifs (le GIEE ARGENA et le groupe Ecophyto Dephy maraîchage Vaucluse) ont présenté leur démarche et les essais menés pour améliorer la structuration et la fertilité de leurs sols. Des ateliers d'échanges ont également permis aux participants de discuter sur quatre thématiques (relations sols-bioagresseurs en cultures maraîchères, cultures pérennes et couverts végétaux temporaires, apport de matière organique, activité biologique)

Céline Pélosi et Stéphane Ruy de l'INRA d'Avignon ont également participé aux échanges afin de faire le lien entre pratiques de terrain et connaissances scientifiques récentes.

➢ *APPUI À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX COLLECTIFS*

Afin de maintenir la dynamique de création de collectifs, la DRAAF PACA a lancé en 2019 un dispositif visant l'émergence de nouveaux GIEE et groupes Ecophyto 30 000. Destiné aux collectifs de 5 agriculteurs (au minimum) souhaitant entrer dans une démarche collective de changement de pratiques vers l'agroécologie, ce dispositif vise à les appuyer dans la construction de leur projet.

En 2019, huit groupes se dirigeant vers une reconnaissance GIEE et trois collectifs s'orientant vers une reconnaissance 30 000 ont bénéficié d'une aide pour financer pendant un an l'animation du collectif émergent, s'élevant respectivement à 70 000 € pour les futurs GIEE et à plus de 30 000 € pour les futurs groupes 30 000.

Cette animation permet d'agrandir et stabiliser le collectif, de réaliser un diagnostic de durabilité sur chaque exploitation du groupe, de rencontrer les futurs partenaires de projet, de définir le projet agroécologique du collectif et son plan d'actions nécessaire pour être reconnu en tant que GIEE ou groupes 30 000.

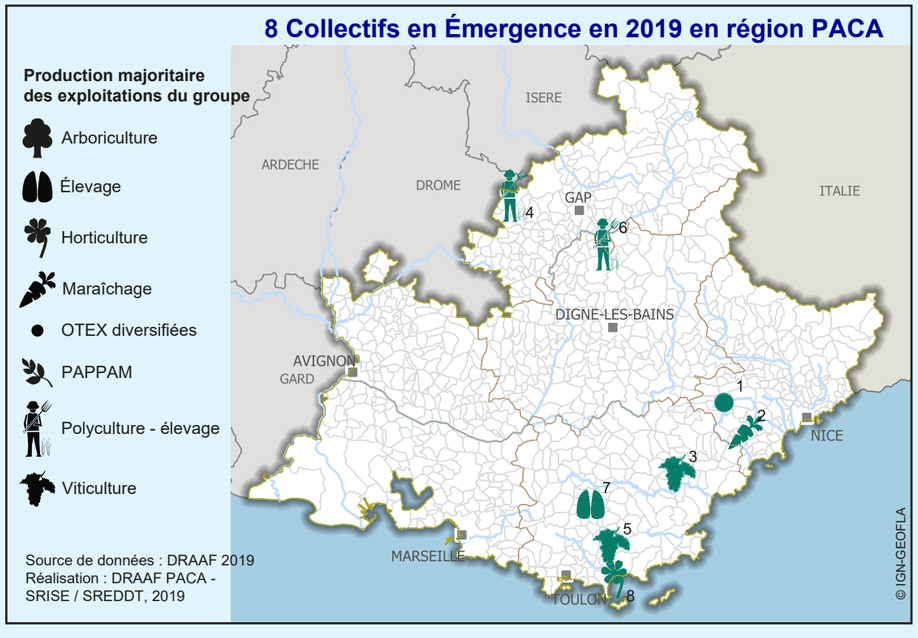

SYSTÈME DE CONSEIL AGRICOLE - CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Système de Conseil Agricole : fort dynamisme en PACA autour des réseaux habilités par la DRAAF

La DRAAF procède à l'habilitation des organismes de conseil dans le cadre de la mise en œuvre du système de conseil agricole (SCA) prévu par la réglementation européenne au regard du financement, de la gestion et du suivi de la politique agricole commune.

Ces réseaux accompagnent les agriculteurs non seulement sur la conditionnalité mais également sur le renforcement de la compétitivité, l'intégration dans les filières, l'innovation, l'orientation vers le marché, la promotion de l'entreprenariat, l'agro-écologie, le verdissement, le maintien de la surface agricole en bonne condition et les enjeux environnementaux (directive cadre sur l'eau, protection des eaux, biodiversité, changement climatique, conversion d'exploitation). Les réseaux habilités au titre du SCA sont les seuls à pouvoir délivrer une « attestation conditionnalité » qu'un exploitant agricole peut faire valoir comme facteur de moindre risque pour la sélection des contrôles PAC. Les réseaux sont également habilités à établir le niveau 1 de la certification environnementale.

Cinq réseaux sont aujourd'hui actifs en Provence-Alpes-Côte d'Azur mobilisant 28 structures publiques et privées : un réseau est habilité par la DRAAF PACA, trois par la DRAAF Occitanie et un par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes. Le réseau habilité par la DRAAF PACA a accompagné près de 4 000 exploitations sur l'ensemble des thématiques (bilan annuel 2019 - janvier 2020). 46 exploitations ont bénéficié d'une attestation pour pouvoir bénéficier d'un facteur de moindre risque pour le contrôle de la PAC et 603 exploitations ont reçu le niveau 1 de la certification environnementale. Les réseaux de conseil habilités SCA sont très mobilisés sur le volet certification environnementale pour répondre aux demandes d'amplification du dispositif Haute Valeur Environnementale - HVE.

Certification environnementale - la « Haute Valeur Environnementale » : Engouement pour le dispositif et volonté des agriculteurs de s'inscrire dans la transition agroécologique

La certification environnementale des exploitations agricoles répond au besoin de valoriser les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement.

Cette certification est conçue selon trois niveaux de progression environnementale :

niveau 1 : il correspond à la maîtrise de la réglementation environnementale et à la réalisation par l'agriculteur d'une évaluation de son exploitation au regard des cahiers des charges du niveau 2 ou du niveau 3. Ce 1er niveau est attesté par les réseaux habilités SCA.

niveau 2 : il certifie le respect d'un référentiel comportant 16 exigences efficientes pour l'environnement.

niveau 3 ou Haute Valeur Environnementale : il correspond au niveau le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles et s'appuie sur des obligations de résultats mesurées par des indicateurs de performances environnementales relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. Ce dernier niveau est le seul qui permet l'utilisation de la mention valorisante HVE sur un produit agricole brut ou transformé.

Zoom sur

➢ La loi EGALIM, en fixant des objectifs dans la restauration collective et l'intégration de dispositions environnementales dans le cahier des charges des signes officiels de la qualité et de l'origine, constitue un levier pour le développement de la certification environnementale HVE permettant de mieux valoriser les pratiques vertueuses, répondre aux attentes de la société, tout en fédérant et en rendant lisibles les démarches existantes.

Chiffres clés

niveau 2 : 1 182 exploitations certifiées au 1er juillet 2019

niveau 3 : 476 exploitations certifiées « Haute Valeur Environnementale » au 31 décembre 2019 (à comparer aux 106 exploitations certifiées au 1er juillet 2019)

Nombre d'exploitations certifiées HVE par département

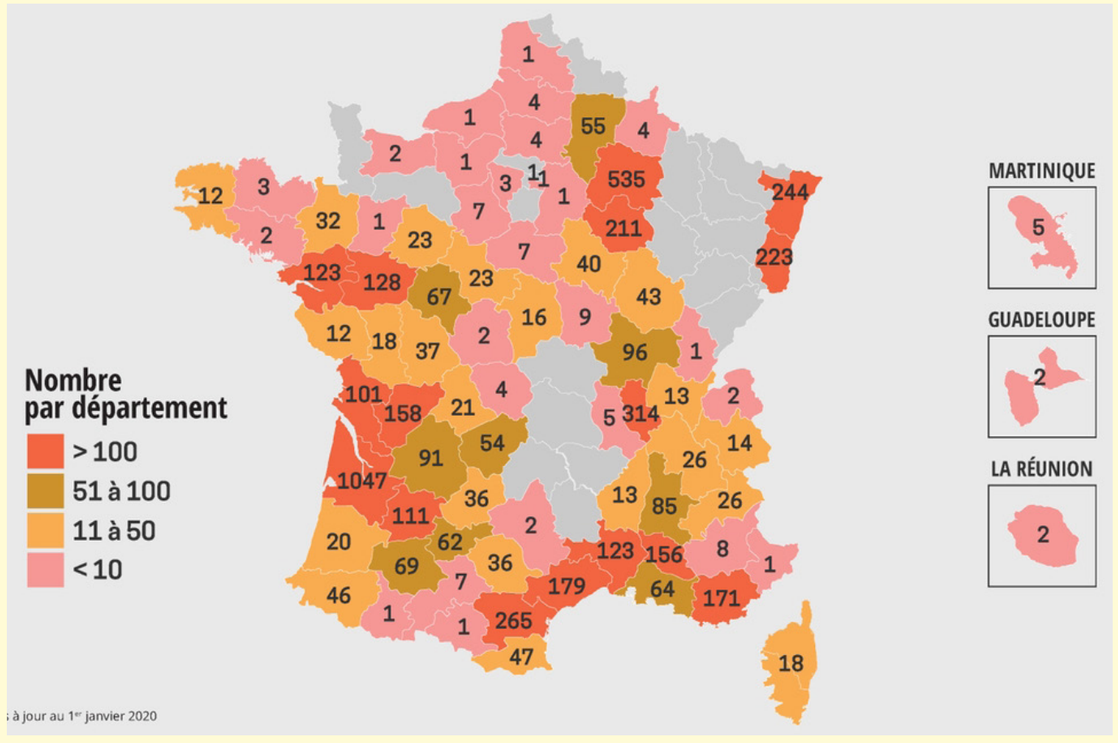

DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PLAN ECOPHYTO II+

Le plan Ecophyto en Provence Alpes Côte d'Azur est piloté par la DRAAF et la DREAL, en lien avec l'ARS et la DIRECCTE et avec le concours de la Chambre Régionale d'Agriculture pour le volet agricole et de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) pour le volet non agricole. La DRAAF y consacre plus de 2 équivalents temps plein (ETP). La gouvernance du plan est assurée par la commission régionale de l'agroécologie, co-présidée par le Préfet et le Président de la Région.

Suite à la publication du nouveau plan interministériel Ecophyto II+, intégrant en particulier le plan d'action de sortie du glyphosate, des travaux ont été conduits pour actualiser la feuille de route régionale.

Ainsi le groupe régional d'actions phyto – GRAP - rassemblant les conseillers et techniciens agricoles s'est concentré sur les alternatives au désherbage chimique. Après un état des lieux des ventes du glyphosate dans la région ainsi que de sa présence dans l'environnement, l'entretien du sol en viticulture et la gestion de la flore adventive en grandes cultures ont été présentés et discutés.

A partir du bilan de la déclinaison du plan Ecophyto dans la région depuis 2010, le comité de pilotage des services de l'État a proposé des priorités stratégiques, présentées à la Commission régionale de l'agroécologie du 19 septembre 2019, en présence du Préfet Pierre-Étienne Bisch, coordinateur interministériel du plan de sortie du glyphosate, ainsi que du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides. Les groupes de travail techniques réunis à l'automne ont discuté des actions à développer dans la région.

Ainsi le GRAP a réaffirmé la nécessité d'une animation régionale en agro-équipement pour réussir la réduction de l'utilisation des phytos et la sortie du glyphosate et retenu la certification haute valeur environnementale (HVE), comme l'agriculture biologique (AB) pour valoriser les démarches de transition agro-écologiques. Le groupe de travail « Jardins espaces végétalisés et infrastructure » a priorisé les cimetières et les terrains de sport ainsi que l'identification des besoins des entreprises du paysage en termes de communication.

La feuille de route ainsi actualisée a été validée par la Commission régionale de l'Agro-écologie le 13 décembre 2019.

La DRAAF a accueilli deux missions interministérielles en 2019 :

Une mission d'expertise Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) / Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relative au réseau d'épidemiosurveillance est venue auditionner les acteurs du réseau du 11 au 13 février 2019.

La mission sur le plan de sortie du glyphosate, ainsi que du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides, conduite par le Préfet Pierre-Etienne Bisch, a été accueillie par le Préfet Pierre Dartout lors de la Commission régionale de l'agroécologie du 19 septembre 2019.

Les professionnels agricoles ont pu être entendus, notamment lors de rencontres à la station expérimentale de la Pugère, puis chez un membre du réseau DEPHY animé par le Groupement de recherche sur les cultures et techniques agricoles (GRCETA) de Basse Durance.

Les rapports des deux missions sont disponibles sur le site du Ministère

Zoom sur

L'action 11 du plan Ecophyto II + prévoit d'améliorer la protection des populations et de renforcer les actions d'information et de communication entre toutes les parties prenantes. Dans ce cadre, la DRAAF a accueilli un stage de Master 2 de Bordeaux Sciences Agro. Ainsi une stagiaire a conduit des enquêtes auprès des animateurs de collectifs DEPHY et 30 000, et d'associations environnementales afin d'élaborer une stratégie pour établir un dialogue apaisé entre professionnels agricoles et riverains.

Les conclusions du mémoire de stage ont été présentées au GRAP du 30 septembre 2019 ainsi qu'au conseil de bassin viticole Vallée du Rhône – Provence du 11 octobre 2019. La Chambre régionale d'agriculture s'appuie sur ces travaux pour animer un groupe de travail sur le sujet en 2020.

Le bulletin de santé du végétal (BSV), gratuit et disponible en ligne sur le site de la DRAAF (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV), est réalisé par le réseau régional d'épidemiosurveillance, piloté par la Chambre régionale d'Agriculture et supervisé par la DRAAF.

2019 a inauguré la publication du BSV amélioré. Il est désormais adapté aux supports numériques, la structuration de l'analyse de risque est précisée et homogénéisée. Il présente formellement pour chaque bio-agresseur les éléments pour une gestion du risque permettant de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : mention « traitement inutile » ou le cas échéant, leviers alternatifs aux produits phytopharmaceutiques : prophylaxie, biocontrôle, biologie et reconnaissance des auxiliaires.

Chiffres clés

Entre 2009 et 2016, les quantités de substances actives vendues en PACA, hors produits de biocontrôle, ont diminué de 14 % pour les fongicides, 12 % pour les insecticides et 7 % pour les herbicides.

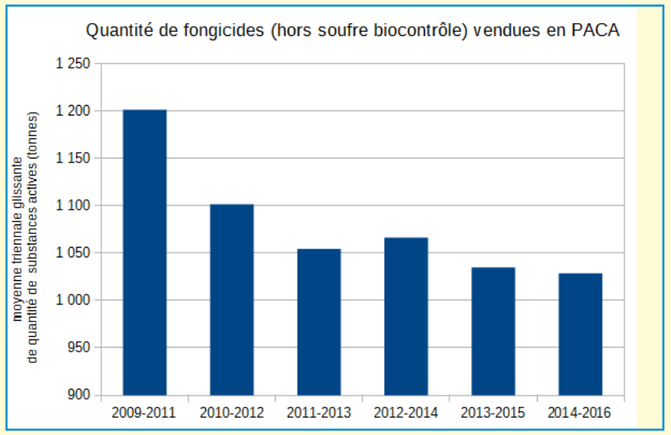

La région PACA est par ailleurs la première région « bio » de France, avec plus de 25 % de la surface agricole utile régionale cultivée en bio et près de 19 % des fermes régionales en bio.

Durant cette période, l'état écologique des cours d'eau s'est amélioré : 69 % des cours d'eau de la région sont en bon état en 2015 (64,7 % en 2009). La loutre, espèce sentinelle de la qualité des milieux aquatiques (concentration en pesticides et métaux lourds) qui avait disparu du sud est de la France est réapparue en PACA en 2009 dans le Vaucluse par la vallée du Rhône, elle a été trouvée en 2014 sur la basse Durance.

Le plan Ecophyto est financé par une portion de la redevance sur les pollutions diffuses via l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). Le conseil Régional, la DRAAF et la DREAL contribuent également au financement de la déclinaison du plan. L'Agence de l'Eau finance l'animation des réseaux de ferme Ecophyto 30 000 et les matériels permettant de réduire les usages de produits phytos dans le cadre de la mesure 4.1.2 du PCAE jusqu'à 740 000€.

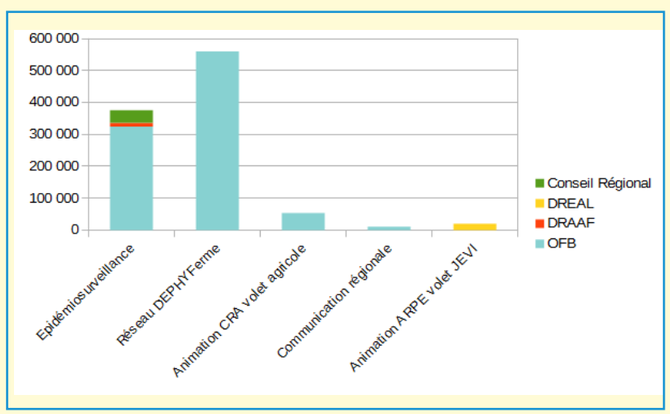

SANTÉ DES VÉGÉTAUX : NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN, ÉVOLUTION DES STRATÉGIES DE LUTTE

Un nouveau règlement européen (2016/2031 UE) relatif à la santé des végétaux est entré en vigueur le 14 décembre 2019.

Il met en place une meilleure priorisation des organismes nuisibles (organismes de quarantaine prioritaires, organismes de quarantaine et organismes réglementés non de quarantaine) et introduit une approche plus proactive pour détecter et éradiquer plus rapidement les foyers. Les stratégies de lutte nationales sont en cours de réévaluation.

Poursuite de la lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa* :

Xylella fastidiosa est un organisme de quarantaine prioritaire au titre du règlement (UE) 2016/2031 sur la santé des végétaux. La stratégie d'éradication est maintenue.

Plus de 17.700 prélèvements ont été analysés en PACA depuis juillet 2015, sur 525 genres ou espèces végétales sensibles. 331 végétaux ont été découverts contaminés en milieu urbain dans les Alpes-Maritimes et le Var.

Au total 166 foyers (dont 56 en 2019) ont été mis en évidence. A ce jour, aucun foyer n'a été découvert en pépinières et jardineries ou dans des parcelles agricoles de la région.

En 2019, un budget de 1,4 millions d'euros a été consacré à la lutte, ce qui en fait le premier poste de dépense sanitaire dans la région, toutes maladies animales et végétales confondues (600 000 € pour la surveillance, 600 000 € pour les analyses, 200 000 € pour les arrachages).

Adaptation des mesures de lutte contre le charançon rouge du palmier

Le charançon rouge du palmier est un organisme réglementé non de quarantaine au titre du règlement (UE) 2016/2031.

En 2018, l'Union européenne a renoncé à rendre la lutte contre le CRP obligatoire sur le territoire communautaire, considérant qu'il s'avère impossible d'empêcher la poursuite de son introduction et de sa propagation dans la majeure partie du territoire de l'Union. L'ANSES a abouti à des conclusions similaires en octobre 2018.

Parallèlement, la loi N°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a interdit l'usage des néonicotinoïdes à compter du 1er septembre 2018, ce qui a mis fin à l'une des solutions de traitement curatif et préventif sur palmier, l'imidaclopride.

Le nouvel arrêté ministériel du 25 juin 2019 adapte les mesures de lutte en conséquence. En zone méditerranéenne :

- les traitements préventifs ne sont plus obligatoires ;
- les propriétaires de palmiers situés dans le périmètre de lutte doivent faire surveiller leurs palmiers ;
- l'obligation de destruction des végétaux contaminés persiste.

Des dispositions renforcées peuvent être mises en place à l'initiative des communes.

Chiffres clés

Les notifications de mesures administratives (NMA)

Dans le cadre des maladies réglementées, le pôle mutualisation des inspections phytosanitaires est chargé de mettre en œuvre des missions de police sanitaire, qui se traduisent par des obligations de traitement ou d'arrachage. Plus de 6 000 décisions administratives ont ainsi été notifiées en 2019, concernant les principales maladies suivantes :

Motif	*Nombre de mesures administratives notifiées en 2019*
Xylella fastidiosa	2 732
Flavescence dorée de la vigne	1 313
Charançon rouge du palmier	842
Sharka des arbres fruitiers à noyau	200
Feu bactérien des rosacées	113
Chancre coloré du platane	98

Zoom sur

➢ ARRACHAGE DE DEUX OLIVIERS CONTAMINÉS PAR XYLELLA FASTIDIOSA

Dans le cadre de la surveillance du territoire, à la fin de l'été, deux oliviers d'ornement contaminés par la bactérie Xylella fastidiosa ont été découverts, l'un à Antibes et l'autre à Menton.

Il s'agissait des premiers cas d'oliviers trouvés contaminés en France par Xylella fastidiosa (sous-espèce pauca à Menton et multiplex à Antibes).

La sous-espèce pauca avait déjà été trouvée en 2015 à Menton sur une plante ornementale, le polygale à feuilles de myrte. Après 4 années de surveillance intensive, la présence d'un olivier atteint, à moins de 40 mètres de l'endroit où se trouvait ce polygale en 2015, confirme que cette bactérie est toujours présente à Menton mais ne s'est pas étendue.

Des mesures adaptées ont immédiatement été prises avec la coopération des municipalités concernées, en particulier les deux arbres contaminés ont été arrachés et détruits dans les jours qui ont suivi la découverte.

➢ DES PROGRÈS À FAIRE DANS L'HYGIÈNE DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET LE CONTRÔLE DES PULVÉRISATEURS

La législation du «Paquet Hygiène» impose aux exploitants de mettre sur le marché des denrées alimentaires saines y compris pour le secteur de la production primaire végétale. Elle concerne la culture, la récolte, la manipulation, le transport, le stockage et l'entreposage de produits non transformés destinés à l'alimentation.

18 inspections d'exploitations agricoles ont été effectuées en 2019, mettant en évidence 44 non conformités. Un bilan en sera tiré avec la profession agricole au prochain CROPSAV.

Les pulvérisateurs doivent faire l'objet d'un contrôle technique tous les 5 ans. En 2019, 22 % des pulvérisateurs contrôlés (49/227) ne répondaient pas à cette exigence. Ces appareils ont été consignés jusqu'à ce que le contrôle obligatoire soit effectué.

Le professionnel concerné peut aussi être sanctionné par une contravention de 5e classe.

La périodicité de contrôle va passer à 3 ans en 2020.

Foyers de *Xylella fastidiosa* en Provence-Alpes-Côte d'Azur

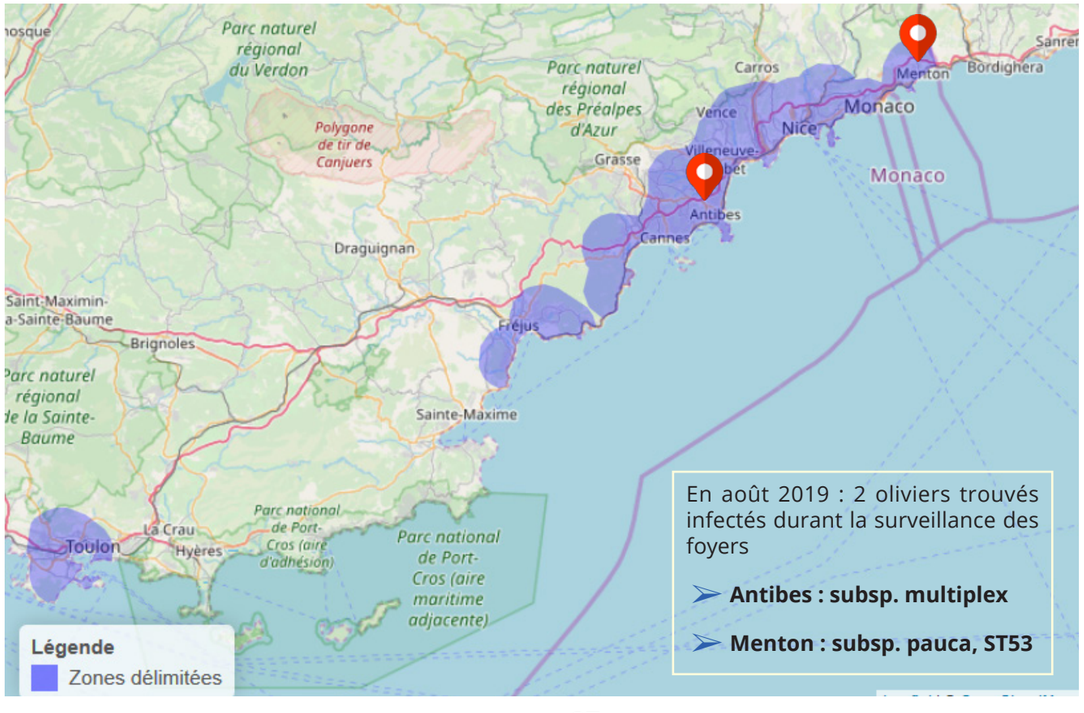

LA GOUVERNANCE SANITAIRE

Renouvellement de la reconnaissance des OVS et OVVT

Les « États généraux du sanitaire » ont posé les fondements d'une organisation sanitaire visant à optimiser la gouvernance et le financement de la politique sanitaire.

❑ des dangers sanitaires hiérarchisés

Les dangers de première catégorie mobilisent en premier lieu les services de l'État au nom de l'intérêt général (maladie contagieuse à l'Homme ou à impact économique majeur).

Les dangers sanitaires de seconde catégorie font l'objet d'une gestion concertée entre l'État et les parties prenantes dans l'intérêt collectif des détenteurs d'animaux ou de végétaux.

Les autres dangers sanitaires sont gérés dans un cadre privé entre le détenteur et ses conseils (vétérinaire, conseiller phytosanitaire).

Le règlement 2016/2031 entré en vigueur le 14 décembre 2019 fait passer de 30 à 200 le nombre de dangers sanitaires de première catégorie pour le domaine végétal.

❑ des autorités administratives complémentaires

Lorsque le danger sanitaire concerne les végétaux l'autorité administrative est le préfet de région (DRAAF/SRAL), lorsqu'il concerne la sécurité des aliments ou la santé des animaux, c'est le préfet de département (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) - article R201-5 du CRPM

❑ une instance de concertation unique

Le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) est l'instance de concertation sur toute question relative à la santé et à la protection des animaux et des végétaux. Il a été réuni trois fois en 2019 en PACA.

❑ des partenaires reconnus

Pour organiser la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires, l'État s'appuie sur des organismes à vocation sanitaire (OVS) et des organisations vétérinaires à vocation technique (OVVT) reconnues. Tous les cinq ans ces organisations doivent renouveler le processus de reconnaissance par lequel la DRAAF s'assure de leur niveau de compétence et d'indépendance.

A l'issue d'un processus rigoureux d'appel à candidature et d'instruction de dossiers, la reconnaissance de la FREDON PACA, de la FRGDS PACA et de la FRGTV PACA a été renouvelée par arrêté ministériel du 19 décembre 2019, respectivement comme OVS pour le domaine végétal, OVS pour le domaine animal et OVVT.

Ces organismes font l'objet de délégations de missions de service public pour un montant de près de 2,5 M€ chaque année. Outre les garanties apportées par le dossier de reconnaissance, ces délégations font l'objet d'une étroite supervision technique et financière en partenariat avec les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DdcsPP).

Les vétérinaires habilités et mandatés viennent compléter l'armement du dispositif sanitaire.

Chiffres clés

3 réunions du CROPSAV en 2019 :

Section végétale le 12 avril 2019 dédiée à la flavescence dorée de la vigne

Section animale le 5 décembre 2019 :

- Présentation de l'arrêté du 31 juillet 2019 fixant des mesures de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD), conséquences sur la circulation des bovins
- Bilan des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)
- Retour d'expérience de la gestion des foyers de fièvre charbonneuse et de maladie d'Aujeszky, importance des mesures de biosécurité

Section végétale le 5 décembre 2019

- Présentation de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre le charançon rouge du palmier (arrêté du 25 juin 2019)
- Information sur la situation épidémiologique de *Xylella fastidiosa* en PACA, notamment suite à l'identification d'oliviers positifs.
- Plan régional de lutte contre le campagnol terrestre

Rapport d'activité 2019

Zoom sur

➢ ***LE MAILLAGE VÉTÉRINAIRE RURAL***

La région PACA est particulièrement exposée à la raréfaction des vétérinaires ruraux. Bien que modeste, le bassin d'élevage y est exposé à une forte pression sanitaire (zone frontalière, zone portuaire, transhumances, mode d'élevage extensif…)

C'est dans ce cadre que la DRAAF a souhaité organiser, avec la Fédération régionale des groupements techniques vétérinaires (FRGTV), un colloque de haut niveau sur le maillage vétérinaire qui a accueilli plus de 90 participants le 27 septembre 2019 à la préfecture de région.

Les constats ont été partagés et plusieurs pistes de solution ont été envisagées. Elles sont désormais mises à l'épreuve de la pratique, en particulier dans le Var où un seul vétérinaire, proche de la retraite, couvre à lui seul plus de 40 % des élevages du département

Carte des temps d'accès routiers des vétérinaires aux zones d'élevage (SRISE, 2019

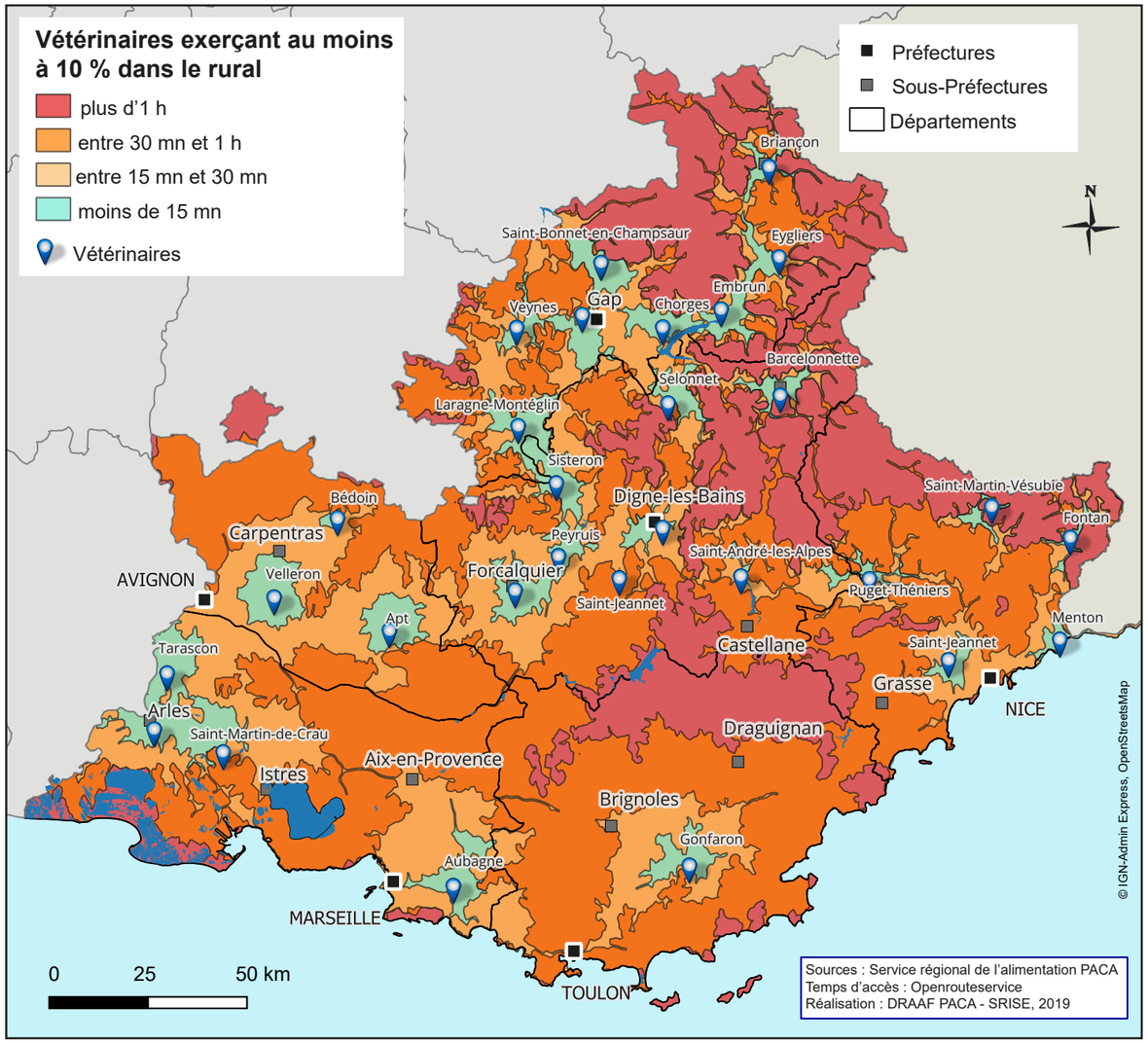

COORDINATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

Recherche de mutualisations interdépartementales

Le pôle coordination de la santé publique vétérinaire appuie l'action des directions départementales en charge de la protection des populations (DDecPP), dans le domaine de la sécurité des aliments et de la santé animale. Il propose des pistes d'harmonisation des pratiques, notamment en matière de délégation, et porte une réflexion sur la mutualisation interdépartementale de compétences pouvant faire défaut à certaines structures ou sur l'élaboration d'une boîte à outils permettant la mise en place d'une entraide régionale (voire inter-régionale) en cas de crise.

Dans ce contexte, il propose des exercices pour tester les plans d'interventions sanitaires d'urgence et met à disposition des DDecPP un inspecteur mutualisé afin d'intervenir sur des domaines nécessitant des compétences rares (pharmacie vétérinaire et expérimentation animale notamment). En 2019, la DRAAF a facilité la signature d'un protocole régional entre l'Agence Régionale de Santé (ARS PACA) et les DDecPP pour améliorer la gestion des toxi-infections alimentaires collectives.

Par ailleurs, dans le cadre du management par la qualité, le suivi de la mise en place des différents processus est assuré par les chargées de mission régionales animation qualité qui ont notamment la responsabilité de programmer et d'organiser les audits conformément aux directives nationales.

Au quotidien, le pôle apporte également son expertise technique sur les logiciels métier du ministère, dans le domaine animal comme végétal.

Parallèlement, le pôle joue le rôle d'interface entre les DDecPP et la direction générale de l'alimentation (DGAL) sur les sujets transversaux. Il centralise ainsi les données liées aux demandes d'allocation de moyens humains et financiers et porte ces demandes lors du dialogue de gestion ou des dialogues de mobilité. Il veille aussi au respect des objectifs fixés au niveau national et déclinés localement (programmation des inspections, respect de la politique des suites, réalisation des prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle, etc...)

Enfin, le pôle coordination est également chargé du suivi budgétaire, la DRAAF étant responsable de budget opérationnel de programme (BOP) pour l'ensemble du programme 206. A ce titre, en coordination avec les DDecPP, il réalise la programmation budgétaire annuelle et assure la synthèse des données en vue de la reprogrammation intervenant à la mi-année.

Rapport d'activité 2019

Zoom sur

RESYTAL

La Direction générale de l'Alimentation (DGAL) dispose désormais d'un système d'information global couvrant les activités d'inspection en sécurité des aliments, santé des animaux et des végétaux et la gestion des affectations opérationnelles du BOP 206.

En 2019, Resytal s'est ouvert aux procédures dématérialisées pour les demandes d'agrément export (expadon II) et pour la télédéclaration des activités réglementées par l'entrée en vigueur du nouveau règlement santé des végétaux. Dans cet environnement en perpétuelle évolution, la mission du COSIR (chargé de mission des systèmes d'information en région) reste l'appui des agents en DDPP et en SRAL, la formation, l'aide à la valorisation et à la consolidation des données, l'aide au pilotage et la proposition d'amélioration de l'outil national.

MANAGEMENT PAR LA QUALITE

La Direction générale de l'Alimentation (DGAl) a mis en place en 2016 un système de management par la qualité (SMQ) de type ISO 9001 pour l'ensemble de ses structures. Il s'agit d'une approche fondée sur les processus et dont les objectifs finaux sont la maîtrise des risques et l'amélioration continue.

Un système d'audit interne s'appuyant sur le règlement CE 882/2004 a été créé ; un réseau d'auditrice.teur.s qualifié.e.s s'assurent de la mise en place de modes de fonctionnement adaptés à la maîtrise des risques et de la conformité aux référentiels lors d'audits programmés. Le cycle actuel des audits couvre la période 2016/2020.

En 2019 en PACA, 5 audits ont été réalisés, 1 pour le processus Management (DDPP 13) et 4 pour le processus Inspection (SVI abattoirs de Gap et Saint Bonnet (05), DDPP 83, DDPP 84).

Chiffres clés

Budget 2019 du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"

Référentiel d'activités	Exécution 2019 (€)	
	AE	CP
Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	3 085 929	3 080 383
Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	1 088 445	1 288 055
Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	313 979	338 051
Inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières	114 237	99 815
Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	36 364	35 577
Qualité de l'alimentation et offre alimentaire	134 543	169 092
Total	**4 773 497**	**5 010 973**

CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE AUX FRONTIÈRES

Les contrôles phytosanitaires en frontière sont réalisés au sein de 4 Postes de Contrôles Frontaliers dans la région : Marseille, Fos-Port Saint Louis du Rhône, Marignane et Nice. Si le fret aérien est modeste (170 lots soumis à contrôles à Marignane et 68 à Nice en 2019), le port de Marseille- Fos est le premier port méditerranéen : près de 8 000 lots ont été soumis à contrôle phytosanitaire en 2019, dont 5 350 ont nécessité un contrôle physique.

Le Poste de Contrôle Frontalier de Marseille :

Le projet de guichet unique sur le port de Marseille s'est concrétisé en février 2019 par l'emménagement des services de contrôles aux frontières au Hangar 17 dans le bâtiment historiquement appelé « la Fruitière », bâtiment situé sur le toit de ce hangar.

Ce guichet unique regroupe les équipes du SIVEP (inspection vétérinaire de la DDPP et phytosanitaire de la DRAAF) et de la CCRF (DDPP), le bâtiment étant également occupé pour moitié par le service des douanes.

Cette installation a été complétée en novembre 2019 par la mise en service du nouveau Poste de Contrôle Frontalier (PCF) dans lequel sont réalisés les contrôles physiques des équipes vétérinaires et phytosanitaires.

De l'ordre de 2 000 contrôles phytosanitaires seront réalisés annuellement dans ce PCF, la grande majorité de ces contrôles étant effectuée entre le mois de janvier et le mois d'avril, ceci de par la saisonnalité des importations de fruits et légumes.

Le Poste de Contrôle Frontalier de Marseille

Contrôles phytosanitaires à l'importation au port de Fos :

Les flux commerciaux de végétaux se sont progressivement déplacés de Marseille à Fos. Aujourd'hui, avec 5 500 contrôles phytosanitaires à l'importation dont 3 200 contrôles physiques, le port de Fos concentre 65 % des contrôles.

L'objectif est donc de rééquilibrer les effectifs de contrôles, actuellement basés à Marseille, en affectant au moins deux inspecteurs sur le site de Fos. L'activité de contrôle étant par nature irrégulière et fortement soumise à la saisonnalité des flux, la mutualisation des ressources entre Marseille et Fos (et Marignane) devra nécessairement perdurer, quelle que soit la répartition d'affectation des inspecteurs entre les sites. Récemment, le GPMM a rénové les installations permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les inspecteurs à Fos, et doit encore finaliser courant 2020 la mise aux normes de l'ensemble de l'installation de contrôle.

Contrôles phytosanitaires à l'importation au port de Fos

Zoom sur

➢ *LES INTERCEPTIONS D'ORGANISMES NUISIBLES AUX FRONTIÈRES*

Chaque PCF de l'Union européenne a un objectif de protection de la santé végétale de l'ensemble du territoire communautaire. Grâce à la vigilance et l'expérience des inspecteurs, plusieurs organismes nuisibles ont été détectés et interceptés en 2019 : il s'agit principalement de Thaumatotibia leucotreta (insecte) sur les agrumes d'Israël, Bemisia tabasi (insecte) sur le basilic d'Israël et Phyllosticta citricarpa (champignon) sur les agrumes de Tunisie et d'Afrique du Sud.

Ce dernier organisme, communément appelé « maladie de la tache noire » ou CBS (Citrus Black Spot) était jusqu'à présent absent de Tunisie.

Les sept interceptions de ce champignon à Marseille ont conduit en 2019 à l'arrêt prématuré de la campagne d'importation d'agrumes de Tunisie après une mise en demeure de l'Union Européenne aux autorités tunisiennes.

La Tunisie a engagé depuis un vaste programme d'éradication de cet organisme nuisible :

https://www.flehetna.com/fr/la-tunisie-confirme-la-presence-du-champignon-phyllosticta-citricarpa-responsable-des-taches-noires

➢ *UNE RÉGLEMENTATION QUI SE RENFORCE*

En 2019, la réglementation concernant le contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux à l'importation a fortement évolué.

Dans un premier temps, l'entrée en vigueur en septembre de la directive d'exécution 2019/523 modifiant les annexes I à V de la directive 2000/29/CE (mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté), a conduit à l'augmentation sensible du nombre de végétaux et produits végétaux soumis à contrôles phytosanitaires (avocats, kiwis, fraises, framboises, raisin ...).

Puis le 14 décembre 2019 est entré en vigueur le Règlement (UE) 2017/625 concernant les contrôles officiels relatifs aux aliments, aux aliments pour animaux, à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques. Afin d'éviter la dissémination d'organismes nuisibles lors des opérations de contrôle, ce règlement aligne les règles de biosécurités relatives aux contrôles des végétaux sur celles relatives au contrôle des aliments. Les installations de contrôle portuaire doivent être mises en conformité.

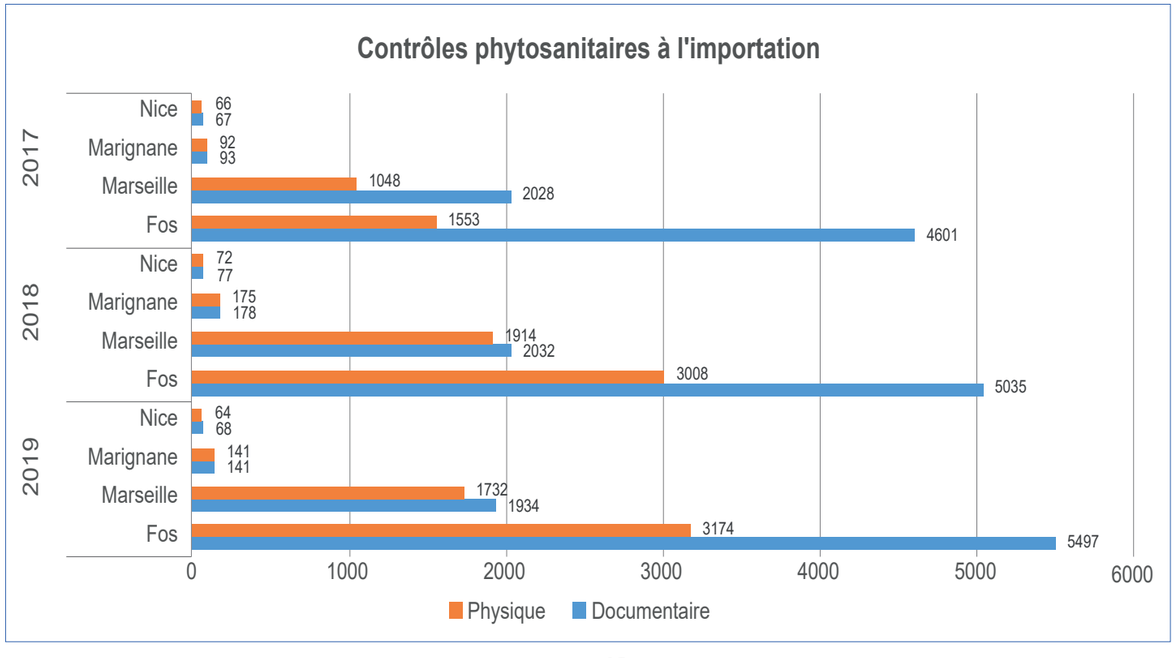

POLITIQUE DE L'ALIMENTATION ET PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) EN PACA

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) a été publié dans sa version 2019-2023 et mis en cohérence avec le nouveau Programme National Nutrition Santé (PNNS). Les deux grandes thématiques transversales, directrices de l'action régionale, demeurent la restauration collective et la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux (PAT) sur les territoires.

Le pôle Alimentation de la DRAAF PACA accompagne les acteurs de la restauration collective régionale dans le décryptage de la loi EGALIM et les modalités de mise en œuvre. En effet, les objectifs fixés sont ambitieux et inédits, en termes : d'approvisionnements (au plus tard le 1er janvier 2022, les repas devront comprendre une part au moins égale, à 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique), de nutrition avec la diversification des sources de protéines, de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'impact sur l'environnement (arrêt de l'utilisation des ustensiles et contenants plastiques).

Le pôle Alimentation travaille avec les acteurs, à partir de veille informative, sur la mise en place d'outils et de réseaux afin de rapprocher l'offre des besoins de la restauration collective et de favoriser les approvisionnements durables et régionaux.

Parmi ces outils, les projets alimentaires territoriaux (PAT) occupent une place importante et permettent la mobilisation des collectivités territoriales en faveur des enjeux liés à l'alimentation.

La DRAAF PACA assure la promotion et l'accompagnement de ces PAT afin de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en région, en soutenant l'installation ou le maintien d'agriculteurs et la structuration des filières agricoles, et en mettant en œuvre un système alimentaire fondé sur la consommation de produits durables et régionaux (préférentiellement des produits biologiques ou issus d'exploitations certifiées HVE).

En 2019, plusieurs projets ont émergé, notamment le PAT de la CA du Grand Avignon, lauréat de l'appel à projets national du PNA.

L'accompagnement technique et financier se poursuit avec les projets en cours afin qu'ils répondent à l'ensemble des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et de santé : Le PAT à l'échelle des Bouches du Rhône, piloté par la Métropole Aix-Marseille Provence et le PETR du Pays d'Arles, deviendra le plus grand PAT de France en superficie et en nombre d'habitants bénéficiaires.

Lancement du REGALIM PACA

Le réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires, le REGALIM PACA, initié par la DRAAF, l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été officiellement lancé le mercredi 16 octobre 2019, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce réseau permet la rencontre et l'échange entre les acteurs régionaux des différentes familles : production agricole, transformation des produits agricoles et agro-alimentaires, distribution, consommation(restauration collective et grand public). L'animation du REGALIM a été confiée à la Coopération Agricole Sud (ex-Coop de France)

4 communautés de travail sont en action !

Les sujets : la sensibilisation du grand public, la quantification du gaspillage en PACA, la lutte en RHD et le don agricole et alimentaire.

Zoom sur

LE RÉSEAU RÉGIONAL DES PAT

Dans un objectif de partage et de travail collaboratif, le Réseau régional des PAT a proposé deux journées thématiques en 2019.

« Coopérer, pour la réussite de son Projet Alimentaire Territorial » , tel était le sujet de l'atelier d'échanges organisé le 17 septembre 2019 à Forcalquier (04).

Cette journée, destinée aux territoires engagés dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial, quel que soit son stade d'avancement, a réuni, outre les intervenants et les pilotes, une quarantaine de participants : animateurs de PAT, agents de collectivités territoriales et de parcs naturels régionaux, élus, représentants des chambres d'agriculture... Une quinzaine de PAT des six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient représentés.

LE COMITÉ RÉGIONAL D'ALIMENTATION (CRALIM)

Le Comité Régional d'Alimentation de la région Provence-alpes-Côte d'Azur 2019 s'est tenu le vendredi 4 octobre 2019 à la Préfecture de Marseille et a réuni les acteurs régionaux de l'alimentation.

95 personnes étaient au rendez-vous. C'était le premier CRALIM de France suite à la promulgation de la loi EGALIM et au décret de loi qui en fixe les modalités et les membres.

Le sujet traité lors de ce CRALIM s'est concentré sur les obligations fixées à la restauration collective par la loi EGALIM en termes d'approvisionnements durables, et les conséquences de mise en œuvre opérationnelle pour les acteurs. Les participants ont échangé sur l'opportunité qu'ils peuvent représenter pour l'agriculture régionale.

Projets alimentaires territoriaux et EPCI

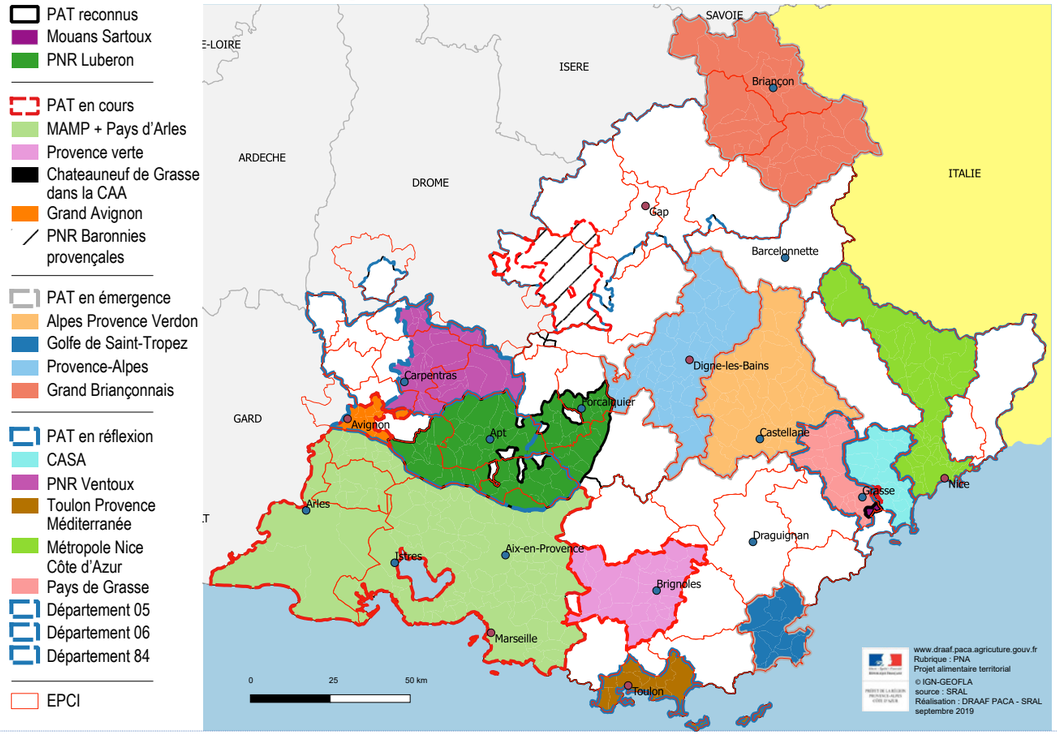

	Indicateur de processus	Indicateurs Couverture régionale (SGAL)	
	Nombre de projets	% de la superficie régionale	% de la poulation régionale
Projets reconnus par le ministère	2	9	4
Projets en cours	5	24	48
Projets en émergence	4	17	3
Total 2019	**11**	**47**	**55**

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET LA RENTRÉE 2019

La rentrée 2019

Elle est marquée par plusieurs réformes ou chantiers majeurs :

- La mise en œuvre de la réforme du bac général et du bac technologique avec la mise en place des enseignements de spécialités, trois enseignements en première et deux enseignements en terminale. Ce choix des spécialités est déterminant pour l'attractivité de nos établissements parce que le choix des écoles d'accueil sur parcours sup se fait sur ces enseignements.

- L'engagement d'actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole et ses recrutements, pour enrayer la perte continue d'effectifs depuis plusieurs années ;

- la poursuite de la réforme de l'apprentissage avec la mise en place d'un séminaire de la Formation professionnelle continue et de l'apprentissage animé par AGRO SUP DIJON et la mise en place d'une convention entre le CFA régional et les établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEA) porteurs d' Unités de formation par apprentissage (UFA) ;

- La poursuite du Programme régional enseigner à produire autrement (PREPA) avec la réflexion sur le nouveau plan Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agro-écologie (EPA2) ;

- Le développement de l'innovation pédagogique et du numérique éducatif ;

- l'implication des établissements d'enseignement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ;

- La poursuite du travail sur les risques psycho-sociaux (RPS) dans les établissements et la relance de la cellule d'écoute régionale pour les personnels de l'enseignement agricole ;

- En coopération internationale, la réalisation du chantier sur l'Arménie pour les Lycées de Carpentras et l'Isle sur la Sorgue ;

- Enfin dernier chantier la DRAAF a lancé une réflexion sur la prospective emploi dans les métiers de l'enseignement agricole, et sur les pôles de compétences dans les établissements publics.

Les examens de l'enseignement agricole

En tant qu'autorité académique de l'enseignement agricole sur la Région, la DRAAF PACA (SRFD) a eu en charge, au cours de l'année scolaire 2018- 2019 l'organisation des examens modulaires permettant la délivrance des diplômes du ministère de l'agriculture du CAP agricole (CAPA) jusqu'au BTS agricole (BTSA).

Cette mission comprend la préparation et le suivi global de la session, l'inscription aux examens, les aménagements d'épreuves pour les candidats en situation de handicap, l'organisation des centres de composition. Pour les CAPA et les baccalauréats professionnels Services à la Personne et Aux Territoires, Production Horticole, Conduite et Gestion des Entreprises Agricoles et Technicien Conseil Vente, elle comprend aussi le suivi des contrôles en cours de formation et l'organisation des centres d'épreuves pratiques et orales.

Au cours de l'année scolaire, 3186 candidats se sont présentés à un examen de l'enseignement agricole et 2653 ont été admis soit 83,27 % (national 86,59 %).

Toutefois les résultats varient fortement d'un examen à l'autre et en fonction de la spécialité : taux de réussite en CAPA 98.31% (national 95.89 %), en Bac pro 82,87 % (national 83,89 %), en Bac techno 78,34 % (national 88,59 %), en BTSA 69,33 % (national 79,08 %). Par ailleurs il convient de signaler les excellents résultats en Bac S EAT avec un taux de réussite de 97,08 % (national 92,90 %).

Cette mission assurée par le Service Régional de Formation et du Développement sera à compter du 1er janvier 2020 assurée par la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de la réorganisation nationale des examens prévoyant la création sur le territoire de quatre Missions inter-régionales des examens (MIREX). Cette réorganisation ne touchera pas les examens par Unités capitalisables ni la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

LA LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

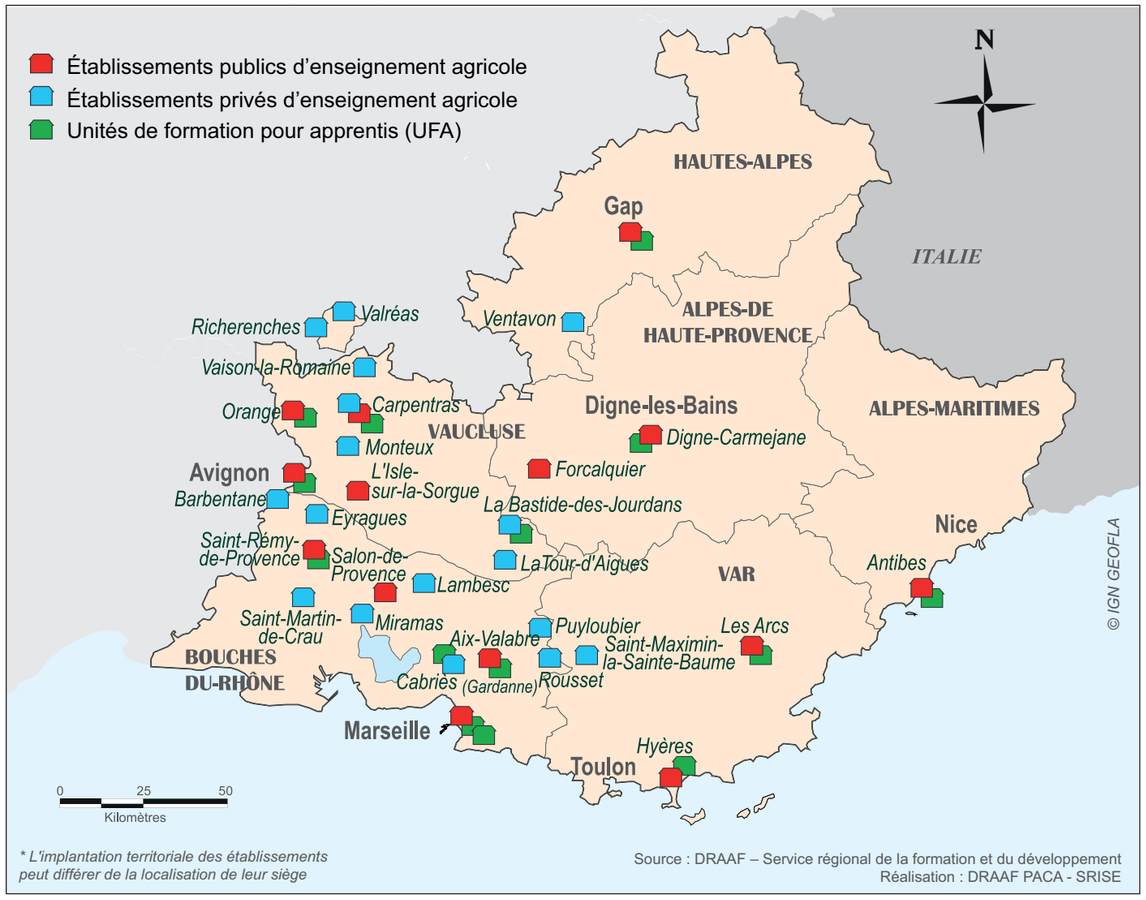

** L'implantation territoriale des établissements peut différer de la localisation de leur siège*

Source : DRAAF – Service régional de la formation et du développement
Réalisation : DRAAF PACA - SRISE

Gestion des moyens

L'enseignement agricole public emploie en région PACA 529 équivalents temps plein (ETP) dont 386 enseignants et 146 agents administratifs.

Le SRFD gère une enveloppe de crédits pour assurer les remplacements de 8,5 ETP et de 220 000 € de vacations.

Pour les établissements privés de temps plein, l'enseignement agricole gère 118 enseignants contractuels de droit public et une enveloppe de crédits de 3 368 000 €.

Pour les Maisons familiales rurales (MFR) et l'Union nationale rurale d'éducation et promotion (UNREP), l'enseignement agricole gère, en région PACA, une enveloppe de crédits de 9 169 000 €.

Au total, le budget opérationnel de programme 143 (BOP 143) en région PACA, représente 17 770 000 €.

Chiffres clés

27
établissements

9 050
élèves

2 560
apprentis

9 024 élèves dont 6 490 en formation initiale et 2 560 en apprentissage

Les exploitations des lycées agricoles publics : outils de la transition agro-écologique

La région PACA compte neuf exploitations agricoles dans ses lycées publics qui sont le reflet de la mosaïque de ses systèmes de production : sept exploitations ont un profil spécialisé végétal et deux sont en polyculture élevage.

Localisation des exploitations des établissements d'enseignement agricole de PACA

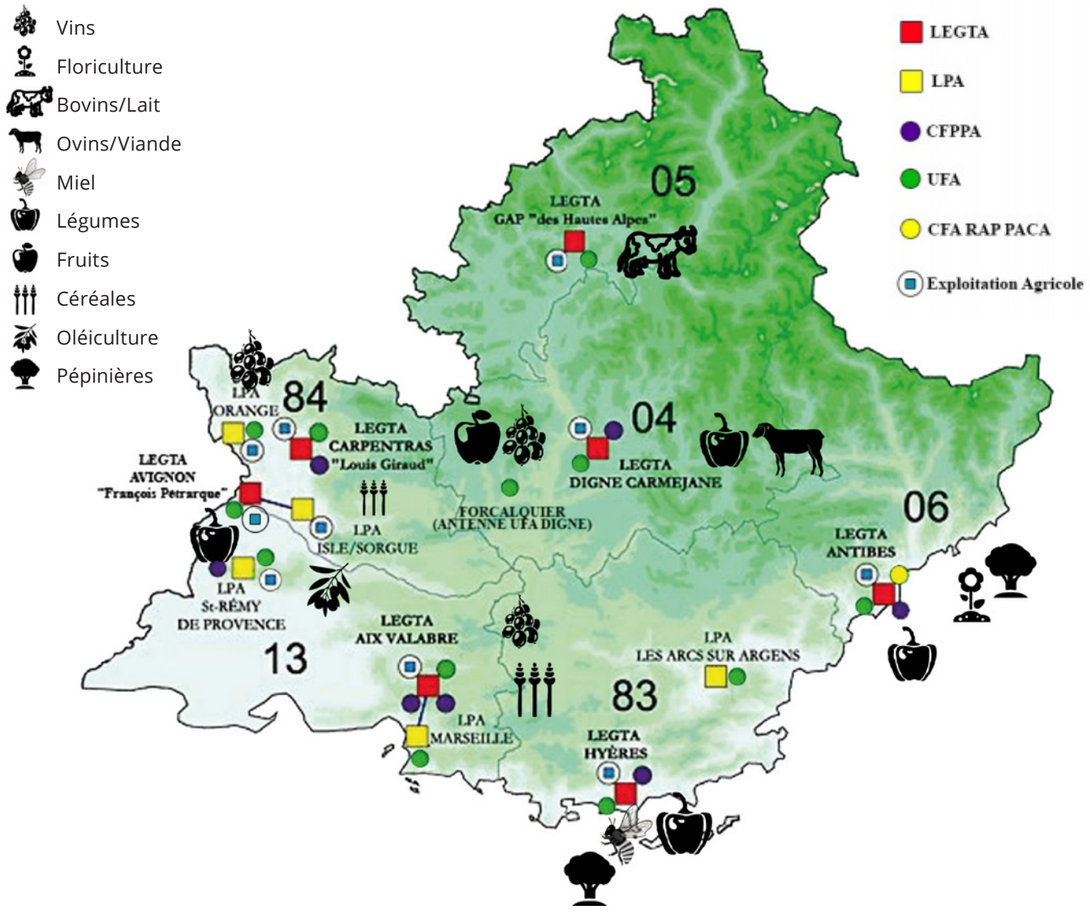

Zoom sur

➢ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE LABELLISÉS EN VUE DES JO DE PARIS

Le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 "le sport au service de la société", a créé un label "Génération 2024" pour tous les établissements, afin de créer des passerelles entre le monde de l'enseignement et le mouvement sportif.

Les critères de labellisation étaient :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;

- Participer aux événements promotionnels des JO de Paris ;

- Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau ;

- Ouvrir les équipements sportifs en dehors des heures scolaires.

Comme en 2018, les lycées agricoles se sont distingués avec quatre labels sur les huit attribués à l'ensemble des lycées de la région PACA pour la rentrée 2019 :

- EPL Les Alpilles à Saint Rémy de Provence et MFR de Lambesc : label d'argent.

- LEAP de Miramas et LEAP de Saint Maximin : label de bronze.

Les établissements de l'enseignement agricole impliqués dans les 8 plans nationaux du projet agroécologie

11 exploitations
526 enseignants
9 024 élèves et apprentis

Partenaires de l'innovation et du développement des territoires :
- *Groupements d'intérêt économique et environnemental,*
- *Réseau Dephy,*
- *Écophyto 30 000,*
- *Projets alimentaires territoriaux*

RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES
ENSEMBLE DES PRATIQUES ÉCONOMES EN PRODUITS PHYTOSANITAIRES

RÉDUCTION DE L'USAGE DES ANTIBIOTIQUES
USAGE RAISONNÉ DES ANTIBIOTIQUES EN ÉLEVAGE POUR ÉVITER L'ANTIBIORÉSISTANCE

AGROFORESTERIE
PLANTATION D'ARBRES AU SEIN DES CULTURES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET AMÉLIORER LES SOLS

AGRICULTURE BIOLOGIQUE
DÉVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO

PLAN SEMENCES DURABLES
ADAPTER LES SEMENCES AUX CONDITIONS AGRONOMIQUES PÉDOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

PLAN AZOTE
ROTATION LONGUE, ASSOCIATION LÉGUMINEUSES-CÉRÉALES, APPORT DE MATIÈRES ORGANIQUES

PLAN PROTÉINES VÉGÉTALES
CONTRIBUER À L'AUTONOMIE FOURRAGÈRE DES EXPLOITATIONS ET BÉNÉFICIER DE L'INTÉRÊT AGRONOMIQUE DE LEUR CULTURE

PLAN BIODIVERSITÉ APICULTURE
SURVEILLANCE, RECHERCHE, AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE APICOLE

Source : DRAAF – Service régional de la formation et du développement

Zoom sur

➢ CHANTIERS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019

Les exploitations sont des centres constitutifs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) qui, tout en gardant une rentabilité proche des références économiques régionales, ont pour vocation d'être :

• le support pédagogique pour les apprentissages des élèves, apprentis, adultes ;

• Les plateformes d'expérimentation au service des professionnels et des centres de recherche ;

• Des lieux de démonstration et des vitrines des bonnes pratiques agricoles et environnementales.

A ce titre elles sont le levier indispensable pour la mise en œuvre du Plan Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA) élaboré par le SRFD, qui constitue le volet formation de la transition agro-écologique mise en œuvre auprès du monde professionnel par les autres services de la DRAAF.

Elles mettent en pratique de manière exemplaire les neuf plans nationaux thématiques du projet agro-écologique pour la France et permettent de former les apprenants aux nouvelles pratiques agricoles, répondant ainsi aux attentes de la société et aux évolutions indispensables de l'agriculture.

➢ REGROUPEMENT NATIONAL DES CHARGÉS.ES DE MISSION «INSERTION-ÉGALITÉ» ET «HANDICAP» DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE À LA DRAAF PACA

du 4 au 7 juin 2019

Ce regroupement a permis la restitution des productions de groupes de travail, pilotés par le Bureau de l'Action Educative et de la Vie Scolaire (BAEVS) de la DGER, sur l'égalité Femme/Homme, l'orientation et l'école inclusive ainsi que les travaux en atelier sur l'ancrochage (lutte contre le décrochage) et le climat scolaire.

La qualité de l'organisation et des échanges entre les participants, les intervenants et le BAEVS, ont contribué à la pleine réussite de ce regroupement.

De plus, les participants ont pu découvrir la ville de Marseille et visiter le MUCEM.

LA SÉCURITÉ -DÉFENSE

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation est responsable, sous l'autorité du premier ministre, de la préparation et de l'exécution des mesures de défense et de sécurité nationale qui se rapportent aux missions du ministère.

Deux sujets stratégiques ont dominé 2019 : la préparation de la gestion des crises sanitaires, dont l'actualité 2020 a montré toute l'importance et la réorganisation des activités d'intelligence économique.

Gestion des crises sanitaires

Le dispositif interministériel de gestion de crise est articulé sur trois niveaux :

- Le département avec les directions départementales interministérielles regroupées autour du Préfet en Centre Opérationnel Départemental,

- Le niveau zonal regroupant une ou plusieurs régions en Zone de Défense et Sécurité avec un Etat Major Interministériel de Zone (EMIZ) autour du Préfet de Zone, (zone Sud : Occitanie PACA Corse),

- Le niveau national avec le Centre Interministériel de Crise autour du premier ministre.

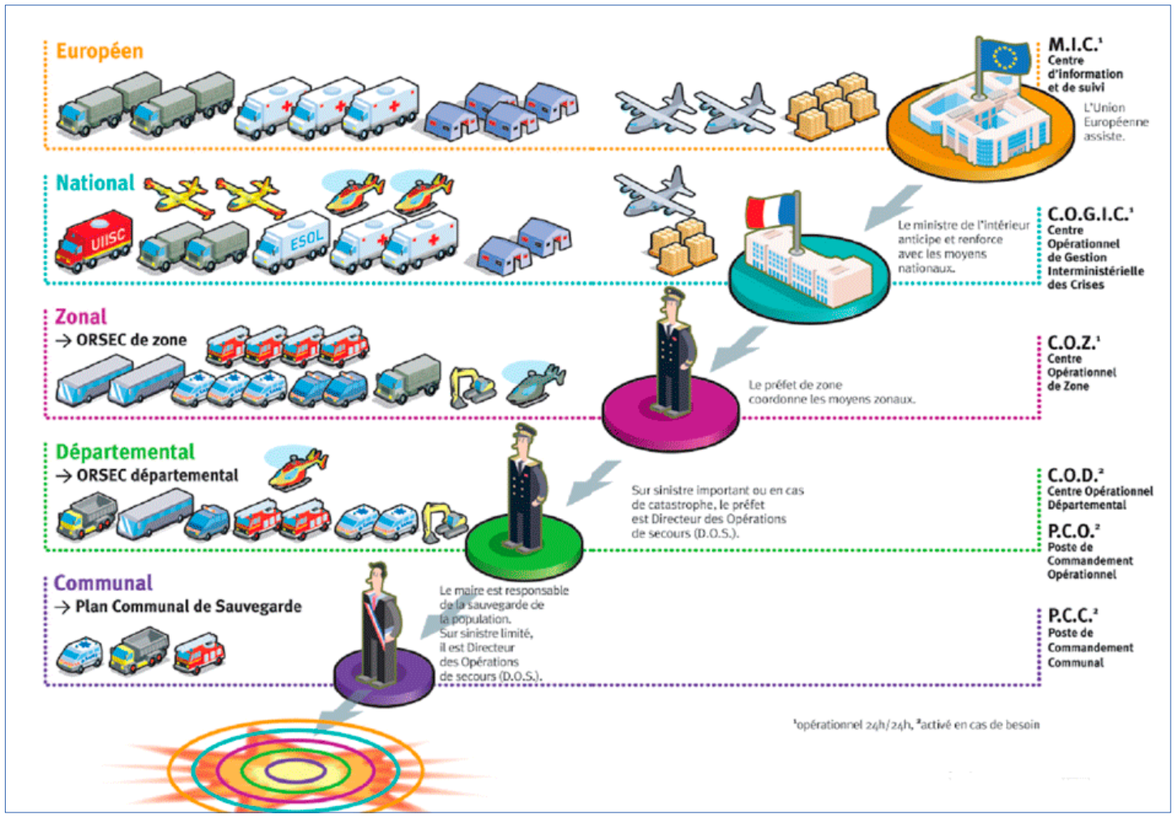

La gestion des crises sanitaires par la direction générale de l'Alimentation (DGAL) du MAA évolue vers une meilleure intégration dans le dispositif ORSEC pour mutualiser des compétences et des moyens.

La Mission défense est chargée de la coopération interministérielle en planification et gestion de crise et les chefs de mission défense et sécurité de zone (CMDSZ) sont les représentants des services du MAA auprès de l'EMIZ. Ils sont donc associés à la Mission des Urgences Sanitaires pour la révision des procédures de la DGAL, basées sur le département et la région.

Zoom sur

PARADES

Le CMDSZ de la zone Est est responsable de projet pour la mise à disposition de l'applicatif PARADES, base de données du ministère de la Transition écologique et solidaire qui recense les matériels et produits détenus par des acteurs économiques du territoire et susceptibles d'être mobilisés en gestion de crise.

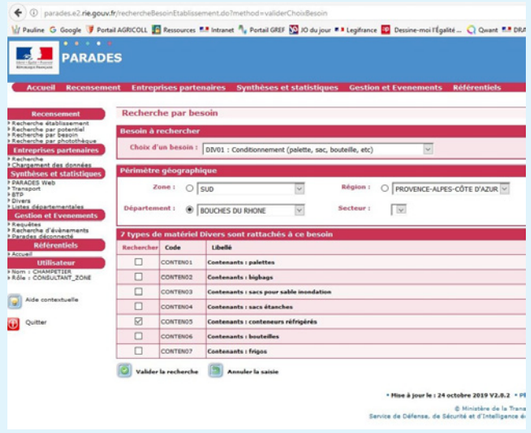

CARTOGRAPHIE

Le CMDSZ de zone Sud est responsable de projet pour l'intégration des données agriculture dans les bases de cartographie de crise PARADES. La cartographie de crise partagée permet une vision réciproque des actions et facilite la gestion de compétences cartographiques en direction départementale de la protection des populations.

La mise en place du projet est l'occasion d'une réflexion sur les données disponibles susceptibles d'être utiles pour d'autres crises et donc d'une optimisation interministérielle de la collecte de données.

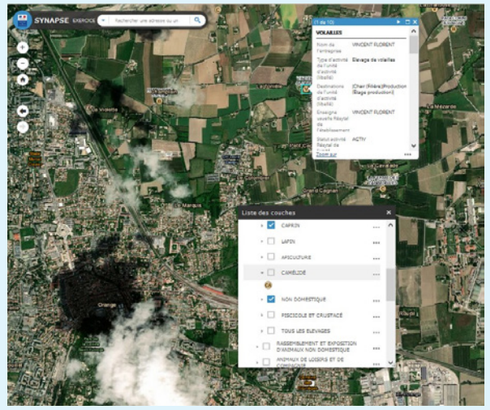

Réorganisation de l'Intelligence économique

L'intelligence économique (IE) est une politique publique d'identification des secteurs et des technologies stratégiques, d'organisation de la convergence des intérêts entre la sphère publique et la sphère privée. Elle détermine comment accompagner les entreprises sur les marchés mondiaux, à partir d'une vision réaliste de la mondialisation qui prend en compte le quotidien de la vie des marchés, le contournement de ses règles, les jeux de puissance et d'influence.

L'intelligence économique utilise la recherche et l'interprétation systématique de l'information accessible à tous, afin de décrypter les intentions des acteurs et de connaître leurs capacités. Elle comprend toutes les opérations de surveillance de l'environnement concurrentiel (protection, veille, influence) possibles dans le cadre légal.

Depuis 2019 un Comité réunit mensuellement le SGDSN (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale), la Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT) et les représentants des divers ministères - défense, économie, recherche ou agriculture - pour échanger, traiter, harmoniser et coordonner sur ce sujet.

La coordination est attribuée par note du premier ministre au ministère de l'intérieur (en région le Secrétariat général aux affaires régionales), le secrétariat étant assuré par le Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE) de la Direction générale des entreprises du MINEFI (en région le délégué DISSE).

En France, l'intervention d'états aux côtés des entreprises dans la compétition mondiale était vue comme une menace contre laquelle il fallait se défendre ; par cette refonte de l'IE la France reconnaît que l'appui aux entreprises par de l'information, y compris par les services de renseignement, fait partie de la compétition mondiale et donc du développement économique.

Cette inflexion politique est partagée au niveau européen, consacrée par le règlement 2019/452 qui définit le cadre des « mécanismes nationaux visant à filtrer les investissements directs étrangers pour des motifs de sécurité ou d'ordre public [...] », définis comme opérations ayant des effets sur :

« - les infrastructures critiques physiques ou virtuelles [...]

- les technologies critiques et les biens à double usage (civilo-militaire) [...]

- l'approvisionnement en intrants essentiels, y compris l'énergie ou les matières premières, ainsi que la sécurité alimentaire [...] ;

- l'accès à des informations sensibles, y compris des données à caractère personnel [...]

- la liberté et le pluralisme des médias. »

Sont en particulier visées les opérations engagées par un investisseur « contrôlé directement ou indirectement par le gouvernement d'un pays tiers [...] à travers la propriété ou un appui financier significatif. »

Ce contrôle des investissements étrangers est un des outils utilisés, parallèlement aux procédures de Protection du Patrimoine Scientifique et Technique, et à la formation des acteurs économiques à la sécurité.

Le service Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFFDS) est en charge de l'Intelligence économique pour les domaines relevant du MAA .

Les chefs de mission défense et sécurité de zone sont chargés de mettre en place le suivi IE des industries agroalimentaires par secteurs pour permettre une vision synthétique, en coordination avec les référents IAA et d'organiser la représentation régionale du MAA en intelligence économique.

En parallèle des actions en zone Sud, le CMDSZ Sud suit le secteur fruits et légumes.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE FRANCEAGRIMER EN RÉGION PACA

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Première activité du service régional, la gestion administrative et le contrôle sur place des dossiers liés à l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole. Ces dispositifs largement utilisés en PACA permettent d'accompagner le développement économique de la filière portée par ailleurs par le boom des vins rosés notamment à l'export. Sur la période du 16 octobre 2018 au 15 octobre 2019 (année FEAGA), FranceAgriMer a versé aux bénéficiaires de la région PACA 12,4 M€ d'aide pour l'investissement dans les entreprises vitivinicoles, accompagnant 150 entreprises régionales. Cette aide est un puissant levier à l'investissement. Elle participe également à l'activité économique des fournisseurs et installateurs de matériel vinicole.

Sur la même période, ce sont 1 565 exploitations viticoles qui ont bénéficié de l'aide à la restructuration du vignoble pour des opérations de plantations, palissage ou irrigation, les opérations pouvant être combinées. Le montant versé atteint 13,8 M€. Cette aide a également un fort impact sur l'activité des fournisseurs de plants de vigne très présents en Vaucluse.

Cela permet de faire le lien avec une deuxième activité très importante en région PACA, le suivi de l'activité bois et plants qui porte à la fois sur la délivrance du passeport phytosanitaire et la certification des bois et plants.

Suite à l'évolution de la réglementation européenne sur la protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, FranceAgriMer a été désigné autorité compétente pour la délivrance des passeports phytosanitaires des bois et plants de vigne à partir du 14 décembre 2019.

Cartographie expérimentation en PACA

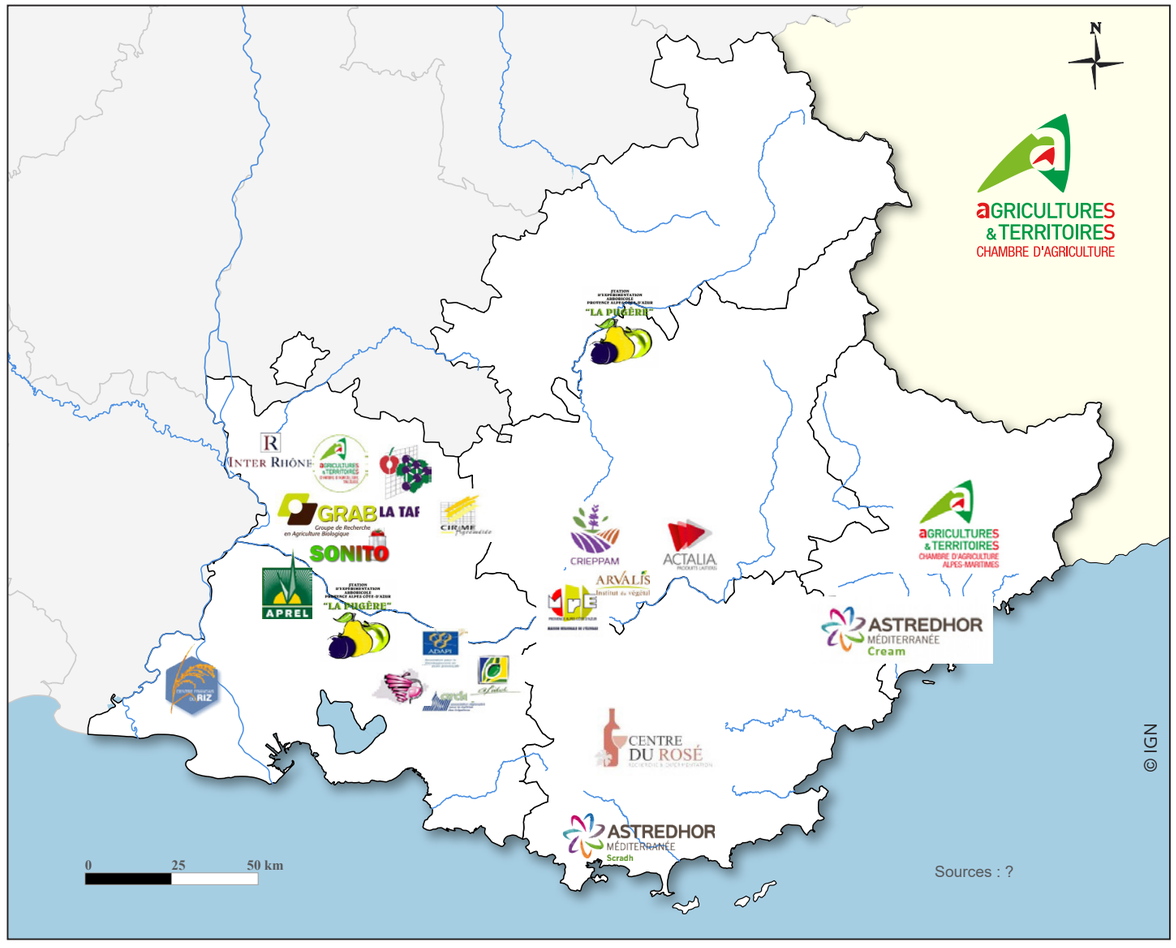

Les agents interviennent tout au long de l'année, mais avec toutefois des pics d'activité au moment des contrôles pépinières et prospection flavescence dorée d'août en octobre et des inscriptions de vignes mères principalement en juin. Ces activités nécessitent une compétence fine qu'il faut entretenir en reconnaissance cépages et porte-greffes (ampélographie), symptômes de maladies.

PACA est une région particulièrement importante en matière de bois et plants de vigne : première région en nombre de professionnels, 259 soit 29 % du nombre national, 918 ha de Vignes mères de porte-greffes soit 39 % du verger national, 282 ha de Vignes mères de greffons soit 18 % du verger national.

Autre aspect important, l'innovation, la DRAAF sélectionnant les projets les plus stratégiques pour la région après expertise technique nationale.

En 2019, la principale filière accompagnée reste celle des fruits et légumes avec 584 000 € notamment sur des sujets d'alternatives aux traitements chimiques ou de tests nouvelles variétés.

En viticulture, un programme sur l'évaluation de variétés résistantes et leur optimisation pour la vinification en Rosé a été retenu pour 194 000 €.

L'horticulture ornementale a également été accompagnée sur deux programmes à hauteur de 170 000 € portant notamment sur des cultures à bas intrants.

Enfin, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) ont été accompagnées sur un programme de techniques innovantes de maîtrise des adventices.

Parmi les autres activités à citer :

- le contrôle des programmes opérationnels dont sont bénéficiaires les organisations de producteurs de la filière fruits et légumes dans le cadre de l'OCM, même si l'on peut regretter que la production régionale n'utilise pas au maximum ce dispositif basé sur l'organisation de la production.

- la réalisation d'enquêtes et le suivi de statistiques dans le secteur des grandes cultures ainsi que l'aval (système de caution) garantissant les prêts bancaires permettant le paiement comptant des producteurs.

- d'autres contrôles variés exigeant une grande polyvalence des agents, par exemple les contrôles en abattoir (pesée, classement, marquage des carcasses), les contrôles fruit et lait à l'école, aides européennes à l'apiculture et l'oléiculture, les Vins sans indication géographique, les contrôles de stocks de céréales…

Autre sujet important, l'animation des filières où FranceAgriMer gère les comités régionaux de céréales qui s'élargissent à l'ensemble des grandes cultures et participe à l'animation des conseils de bassins viticoles, point d'ancrage régional du conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer.

Zoom sur

STRATÉGIE DE LA FILIÈRE VITICOLE EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Suite à une réflexion prospective menée par l'INRA, FranceAgrimer, INAO et SupAgro, les instances nationales de FranceAgriMer et INAO ont validé le principe d'élaborer une stratégie nationale de la filière viticole en matière de changement climatique.

Ces instances nationales ont élaboré un projet de stratégie qui a été proposé aux niveaux régionaux dans un but d'échange et d'enrichissement.

Les deux comités régionaux de l'INAO et le conseil de bassin viticole Vallée du Rhône-Provence se sont emparés du sujet avec beaucoup d'intérêt au cours du 2e semestre 2019 pour arriver à une synthèse des propositions faisant remonter les actions déjà conduites et les axes forts sur un sujet qui est un enjeu majeur au niveau régional.

Parmi les axes forts figurant dans la synthèse, on peut citer notamment :

- *La nécessité d'accès à l'eau pour assurer compétitivité, qualité et pérennité du vignoble avec les deux axes, extension des réseaux et retenues collinaires (facilitation de création et de maintien) qui sont souvent les seules solutions dans certaines zones.*

- *L'accentuation nécessaire des travaux de Recherche et Développement (R&D) sur les moyens d'adaptation et atténuation du changement climatique avec le besoin d'un fléchage financier sur ce type d'action.*

- *Le recours à du matériel végétal nouveau plus adapté (création variétale ou utilisé dans d'autres pays) ou ancien à remettre en valeur et suffisamment garant de biodiversité.*

- *Le développement de la résilience des acteurs de la filière par l'assurance récolte, par des moyens physiques à encourager financièrement (exemple filets paragrêles), par le recours aux réserves physiques (Volume complémentaire individuel « VCI » à étendre) ou financières (Dotation pour aléas).*

Rapport d'activité 2019

Financements expérimentation FranceAgriMer - Enveloppe régionale PACA

Porteur de projet	**2019**	**2018**	**2017**	**2 016**	**2 015**	**2 014**
ADAPI	21 994	-	28 270	28 498	30 000	27 224
Total Filière Apiculture	**21 994**	**-**	**28 270**	**28 498**	**30 000**	**27 224**
APREL	238 540	172 222	117 450	178 878	170 091	178 871
GRAB	76 869	62 772	62 646	56 895	52 304	55 449
LA PUGERE	160 215	134 718	113 898	159 957	152 607	180 660
LA TAPY	86 610	161 265	66 140	145 810	166 625	175 295
Total Filière Fruits et légumes frais	**562 234**	**530 977**	**360 134**	**541 541**	**541 626**	**590 275**
CREAT	65 120			31 397	41 500	64 394
SCRADH	105 323	163 551	130 154	147 607	177 103	166 350
Total Filière Horticulture	**170 443**	**163 551**	**130 154**	**179 004**	**218 603**	**230 744**
Filière Viandes Ruminants		43 240				
Total Filière Viandes Ruminants		**43 240**	**27 051**	**22 369**	**18 477**	
CENTRE DU ROSÉ	128 816	74 717	37 364	29 508	77 405	
IFVV	65 289	68 558	34 279	141 479	91 517	
SYNDICAT C RHONE		99 573	50 665			
Total Filière Viticulture	**194 106**	**242 848**	**122 308**	**170 987**	**168 922**	**212 738**
CRIEPPAM	113 000			26 997	53 835	105 187
ITEIPMAI				8 605	17 312	-
Total Filière PPAM	**113 000**	**102 000**	**46 018**	**35 602**	**71 147**	**105 187**
Total général	**1 061 776**	**1 082 616**	**713 935**	**978 000**	**1 048 775**	**1 166 168**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les agents de la DRAAF en chiffres :

La communauté de la DRAAF se composait de 168 agents en 2019 répartis sur plusieurs sites : Marseille, Montfavet, Avignon, Hyères et Nice.

Il y a 69 agents de catégorie A,

82 agents de catégorie B

17 agents de catégorie C.

Les personnels de la DRAAF sont des agents d'expérience, la majorité d'entre eux ont plus de 40 ans.

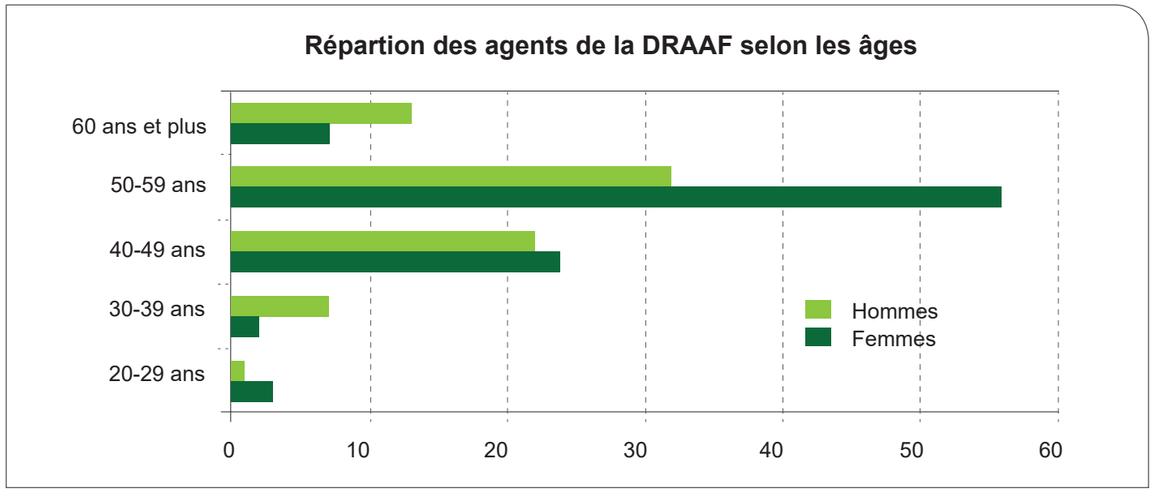

Télétravail

Le télétravail a été mis en place à la DRAAF PACA en 2017. En 2019, 26 % des agents le pratiquent, alors qu'il concernait 15 % des agents en 2018.

Le développement du télétravail entraîne de nouvelles formes de management.

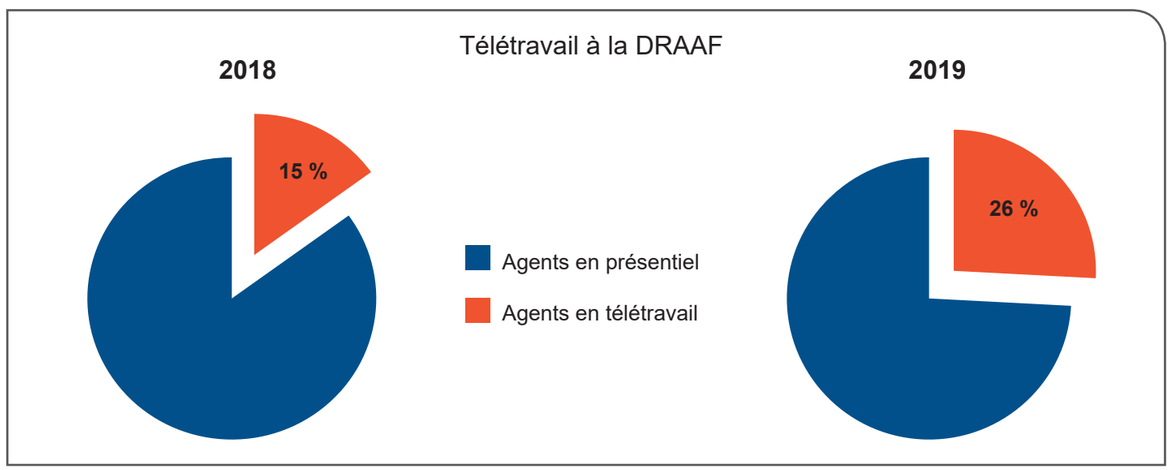

Forum de la Mobilité : Mars 2019

Ce forum permet au personnel de la DRAAF de rencontrer des agents d'autres Ministères. Il constitue une bourse à l'emploi public. Chaque année, grâce à ce forum, la DRAAF recrute un ou deux agents, permettant d'éviter des postes vacants jusqu'au prochain mouvement de mobilité.

Les décorations : Mérite Agricole

En 2019, ont été décoré(e)s du Mérite agricole Monsieur Jean-claude Malet (Officier), ainsi que Mesdames Nadine Jourdan, Andrée Pavesi et Martine Teyssier (Chevalier).

En 2018, Madame Nathalie Cencic (Officier), ainsi que Madame Isabelle Tasd'homme (Chevalier).

La formation des personnels

58 % des agents ayant suivi au moins une formation sont des femmes.

67 % des stagiaires sont des femmes.

Peu d'agents de catégorie C suivent des formations (13 %), les thèmes suivis sont essentiellement les préparations concours (écrit/oral/rédaction etc...).

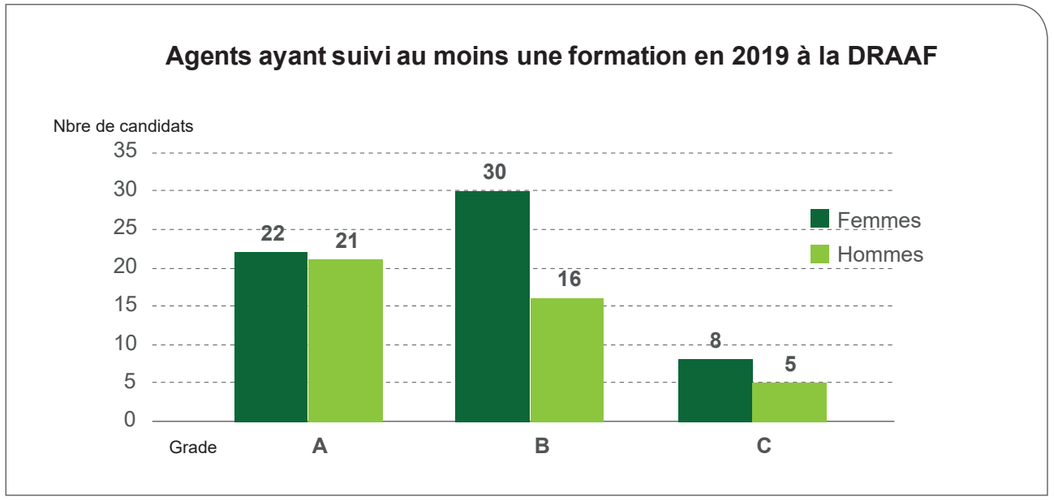

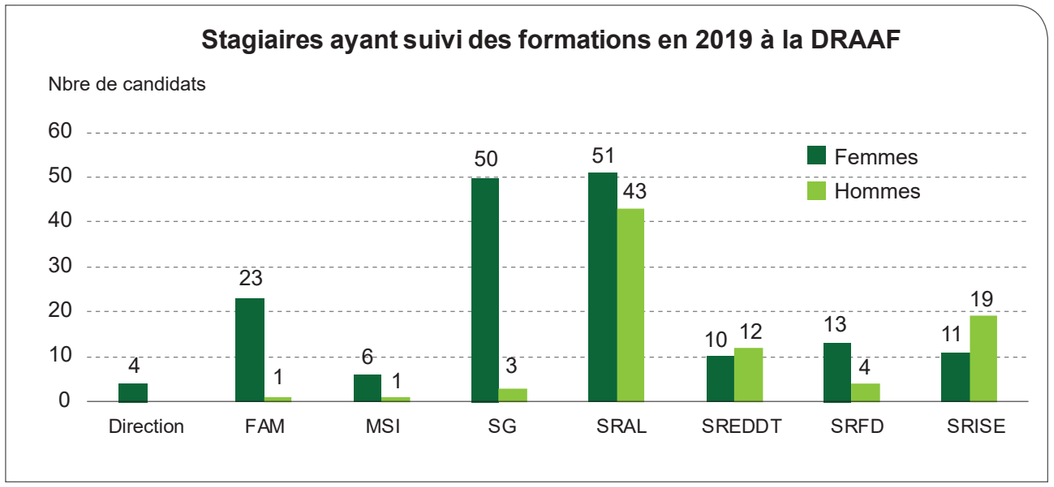

Les sessions suivies sont essentiellement des formations métiers, en fonction de l'actualité des services. Les agents doivent suivre l'évolution des outils ou de la réglementation : pour exemple le SG en 2019 a suivi les formations chorus et RenoirRH, les agents SRAL des formations juridiques.

Les préparations concours et l'aide à la montée en compétence des agents ainsi que le maintien des compétences dans les services ont constitué une priorité en 2019.

Dix sessions de formation ont été proposées au plus proche des attentes des agents et des besoins sur le plan rédactionnel, dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), entraînement sur des sujets, mises en situation à l'écrit. Ces formations s'adressaient aux agents administratifs et techniques. Des jurys blancs ont été également constitués et proposés aux agents qui souhaitent y participer.

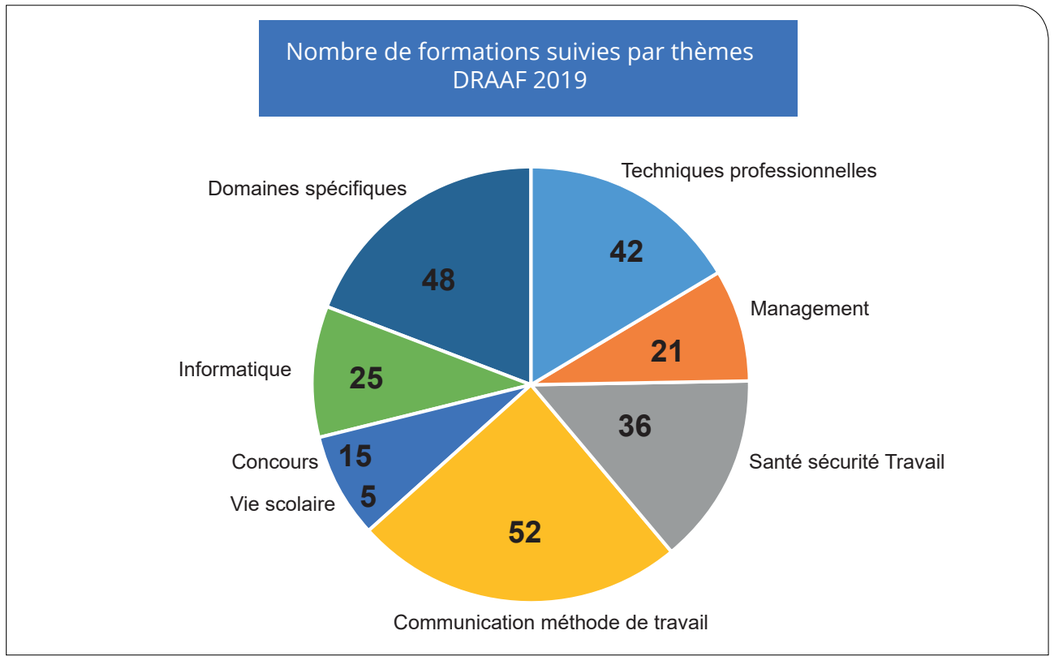

Le budget 2019

La DRAAF gère des budgets de fonctionnement et des budgets d'intervention.

- Les BOP de fonctionnement :

le BOP 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » représente une consommation annuelle de 602 k€, le BOP 333 « moyens mutualisés des administrations », 448 k€.

- Les BOP d'intervention concernent notamment le BOP 206 : Ce budget relatif à la sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation permet de financer la FREDON et des actions sanitaires. Il représente 4,8 millions € en 2019.

Le BOP 143 relatif à l'enseignement technique agricole permet le financement des établissements d'enseignement publics et privés. Il représente 17,7 millions € en 2019.

LES PROJETS DE LA DRAAF EN 2019

Le projet stratégique :

L'Assemblée Générale du 19 juin 2018 a donné le point de départ au **Projet stratégique de la DRAAF**. Ce projet inclut des thèmes stratégiques techniques et des thèmes internes.

Les thèmes internes concernent l'informatique, la communication et le bien-être à la DRAAF.

Au sein de ce dernier groupe de travail« une DRAAF où l'on travaille mieux parce que l'on s'y sent bien » plusieurs thèmes sont abordés pour améliorer le bien-être des agents à la DRAAF : Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants, construire une Charte de Management et un parcours qualifiant pour le nouveau manager, améliorer la convivialité au sein des sites de la DRAAF et prévenir les risques psycho-sociaux.

Projet immobilier :

Concernant les agents sur le site d'Avignon en poste à FranceAgrimer, un projet immobilier au sein de la cité administrative Jean Jaurès est en cours. Il est prévu un déménagement des agents de FranceAgrimer fin 2022 ou début 2023.

LE SRISE : COLLECTER ET ANALYSER LES DONNÉES EN APPUI AUX AUTRES SERVICES

La veille active et permanente sur la conjoncture des filières

Les conjoncturistes du SRISE observent en temps réel les cours des fruits, légumes, fleurs ainsi que les volumes produits de fruits, légumes et vins.

Les suivis de prix portent sur tous les stades de vente : à la production, à l'expédition au départ du sud-est, sur les marchés de gros et la vente au détail. Les prévisions de production sont réactualisées chaque mois en saison, grâce à des enquêtes permanentes.

Tous ces dispositifs de veille conjoncturelle bénéficient aux professionnels en assurant la transparence des marchés, fournissent des données de prix objectives et officielles nécessaires aux contrats, alimentent l'observatoire des prix et des marges des produits alimentaires, ainsi que les prévisions du ministère.

Cette veille permet notamment l'alerter lorsqu'une situation de « crise conjoncturelle » (au sens du code rural et de l'arrêté du 24 mai 2005) est imminente ou constatée afin de mobiliser l'ensemble des acteurs à sa résolution.

En avril 2019, la DRAAF a mobilisé efficacement les professionnels et pouvoirs publics autour des difficultés de commercialisation de la fraise régionale. Au cours de l'été 2019, ce sont les difficultés du marché du melon, suite à la canicule de fin juin, qui ont fait l'objet d'un suivi très rapproché.

Le SRISE prépare le Recensement Agricole 2020

Le nouveau recensement décennal aura lieu en 2020. Le SRISE prépare ce recensement innovant collecté à la fois par internet, téléphone et visite d'enquêteur, et qui concernera toutes les exploitations agricoles en France à partir d'octobre 2020.

En 2019, la DRAAF a contribué à enrichir le questionnaire en portant des demandes de questions sur l'irrigation, les circuits de vente, les signes de qualité, les pratiques agro-écologiques, la gestion des risques, la formation de la main-d'œuvre.

Le SRISE PACA représente les SRISE aux comités de projets nationaux qui se tiennent chaque mois. Il relaie les avis de l'ensemble des services et co-construit le projet avec le Service de la statistique et de la prospective (SSP) en administration centrale.

Au cours de l'été 2019, les gestionnaires d'enquêtes du pôle Enquêtes du SRISE ont testé le questionnaire sur le terrain auprès de maraîchers, arboriculteurs, horticulteurs et viticulteurs. Ils ont fait part de leurs avis et suggestions et proposé des évolutions sur les questions.

Le service prépare aussi la diffusion des résultats en construisant la maquette des futures fiches territoriales de résultats, dans le cadre d'un groupe national initié par les différents SRISE.

Un recensement très attendu

Tous les dix ans, le recensement agricole permet de collecter de multiples données (superficie, cheptels, main d'œuvre, modes de production et de commercialisation…) sur l'ensemble des exploitations françaises. Avant tout, le recensement agricole fournit une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité.

Pour les dix ans à venir, ces données vont constituer un socle de référence pour de nombreux travaux : Tout d'abord en fournissant des données de cadrage sur l'agriculture française jusqu'au niveau communal. Ensuite, en aidant au pilotage des politiques publiques.

Dans les dix ans à venir, les données du recensement seront fréquemment mobilisées pour aider à la conception, au suivi et à l'évaluation de nombreuses politiques publiques. Ainsi, les données du recensement de 2010 ont aidé à la conception de nouveaux dispositifs, notamment dans le cadre de la PAC 2014-2020. Comme elles concernent l'ensemble des exploitations agricoles, elles permettent, par exemple, de simuler l'impact d'une modification des conditions d'éligibilité à certaines aides, par type d'exploitation et zone géographique.

Enfin, les résultats du recensement sont mis à la disposition des chercheurs et nourrissent de nombreux travaux d'études et de recherche.

Zoom sur

➢ *LES SIQO MIS EN VALEUR*

Connue pour sa riviera baignée d'une eau cristalline sous un ciel d'azur, mise en scène par Pagnol ou en couleurs par Cézanne, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur recèle aussi de remarquables territoires agricoles où des pratiques ancestrales se déclinent en de nombreux produits d'excellence : olives, huiles, fromages, viandes ovine et taurine, riz…

La DRAAF entend prolonger la dynamique impulsée par les Etats Généraux de l'Alimentation en valorisant mieux l'ensemble de ces produits phare, dont certains sont pourtant méconnus au plan national voire régional.

La création d'un recueil des principales données agricoles et économiques relatives à l'ensemble des produits régionaux sous Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) a ainsi été décidée. Ce travail permettra d'éditer un mémento régional (infographie) des produits sous SIQO, véritable outil de promotion et de diffusion des produits agricoles régionaux d'excellence.

Le SRISE et le Service régional de l'économie et du développement des territoires (SREDDT) collaborent en partenariat avec l'Institut national des appellations d'origine (INAO) dans cette démarche.

Reconnu pour les données statistiques et économiques qu'il rassemble, le SRISE l'est également par son savoir-faire, développé depuis plusieurs années, en matière de PAO et d'infographie dans le cadre des publications annuelles. Ce projet concrétise une dynamique positive de coopération interservices au sein de la DRAAF, valorisant la diversité et la complémentarité des compétences individuelles autour d'un objectif commun.

➢ *ÉTUDE ÉCONOMIQUE EXPORT RÉALISÉE PAR LE SRISE - JUILLET 2019*

Les filières agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur jouent un rôle important à l'export. Les produits emblématiques de la région, comme les vins et les plantes aromatiques, connaissent un succès croissant à l'international.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le commerce extérieur de produits agricoles est structurellement excédentaire. En 2018, les exportations régionales s'élèvent à 2,7 milliards d'euros, soit 10 % de l'ensemble des produits agricoles exportés du territoire national.

Les exportations d'huiles essentielles issues de la transformation des plantes à parfum y contribuent pour la moitié (1,3 milliard d'euros). Les exportations de vins arrivent en 2e position avec plus 600 millions d'euros. Les fruits sont le 3e produit agricole le plus exporté mais leur balance commerciale est structurellement déficitaire.

L'essentiel de la valeur exportée de produits agricoles est intracommunautaire, avec l'Allemagne et le Royaume-Uni en tête. Hors UE, les États-Unis sont le premier pays acheteur, principalement de vin rosé.

Étude disponible sur notre site à la rubrique "publications"

Les publications de la statistique agricole

Les données des enquêtes et de la conjoncture sont valorisées dans plusieurs séries de publications disponibles sur le site internet de la DRAAF et le site Agreste.

Une note de **SUIVI DES MARCHÉS** produite par le **RNM**

Mise à jour chaque mois

Une note de **CONJONCTURE** pour les produits régionaux

PORTRAITS DE TERRITOIRE :

Départementaux ou régional, ils présentent en 6 pages les chiffres essentiels d'un territoire

Un **MÉMENTO** annuel

Des **INFOGRAPHIES** de chiffres clés

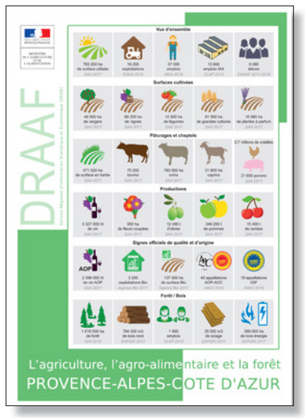

Des **ÉTUDES** thématiques

Les données accessibles sur internet

La rubrique **DONNÉES STATISTIQUES** du site internet de la DRAAF permet de trouver toutes les statistiques détaillées les plus récentes

Des **TABLEAUX ET GRAPHIQUES** interactifs permettent à l'utilisateur de cibler sa recherche

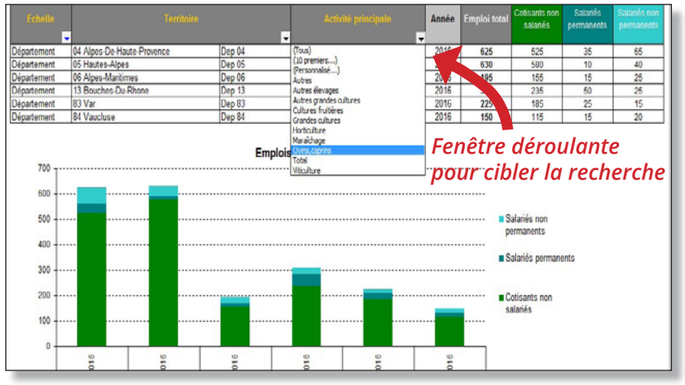

Des **CARTES THÉMATIQUES** communales ou départementales sont disponibles en visualisation et téléchargement

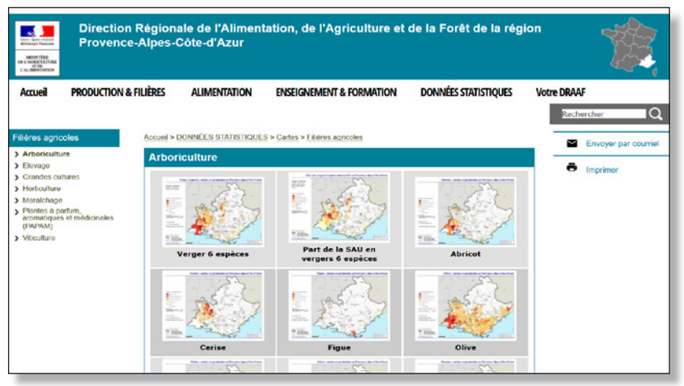

LES ACTIVITÉS DE LA MISSION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La feuille de route des systèmes d'information a été définie dans le cadre du projet stratégique de la DRAAF dans deux lignes stratégiques : Assurer le fonctionnement de tous les jours et développer les usages de l'information.

En 2019, la MSI a concentré ses efforts sur l'urgence de la sécurisation du fonctionnement du système d'information. Des actions de développement des usages de l'information ont néanmoins été menées et la MSI s'est également attachée à anticiper les évolutions.

Sécuriser le fonctionnement du système d'information : Une priorité en 2019

➢ **Sécurisation et standardisation du poste de travail**

Remise à niveau des droits d'accès sur le poste de travail, homogénéisation des versions logiciels, vérification de l'antivirus. La MSI a mis en place un script au démarrage du PC qui analyse le poste et remonte les anomalies dans une boite fonctionnelle dédiée permettant ainsi de corriger rapidement l'anomalie remontée.
Un poste à jour de versions et d'antivirus limite les risques d'intrusion.

➢ **Amélioration de l'exploitation**

Un outil performant de suivi du fonctionnement des postes et de prise en mains à distance (Dameware) a été acquis et déployé.
Pour assurer un dépannage plus rapide, une base de référence des incidents connus et des solutions apportées a été créée dans un WIKI, mise à jour des nouveaux incidents.

➢ **Sécurisation de l'infrastructure et des sauvegardes**

L'achat de deux serveurs « nouvelle génération » nous a permis de préparer la future organisation du système d'information (SI) qui sera mise en place en 2020. La virtualisation des serveurs existants devenus trop anciens a servi à sécuriser le SI en attendant la bascule sur la nouvelle organisation. La gestion des sauvegardes a également été abordée dans notre réflexion et se met en place progressivement.

Développer les usages de l'information

Il est important que tous les agents de la DRAAF améliorent leur « culture informatique ». La MSI a entrepris plusieurs actions en 2019 :

- Diffusion de l'information sur le fonctionnement du système via l'intranet de la DRAAF.
- Mails réguliers aux agents.
- Diffusion de modes d'emploi et de guides de bonnes pratiques.
- Echange et partage lors de « MSI Cafés » sur différents sites de la DRAAF, qui sont aussi des moments de convivialité.
- Explications fournies aux agents lors des interventions de la MSI sur leur poste de travail.

Anticiper les évolutions

- Le nombre de télétravailleurs augmentant d'année en année, il faut anticiper les achats afin d'équiper tous les nouveaux demandeurs. Cette opération s'inscrit dans le plan de renouvellement annuel.
- Dès les grèves de transport de début décembre, l'accès direct aux serveurs avait été testé et l'équipement VPN des UC fixes envisagé, ce qui a permis en 2020 de réagir rapidement au confinement.
- Les imprimantes ont été remplacées par un système centralisé permettant de retirer avec son badge ses documents sur n'importe quelle imprimante (sécurité en cas de panne, économie de papier).

Rapport d'activité 2019

Zoom sur

➢ ***MISE À NIVEAU DU PARC INFORMATIQUE***

Un effort important a été réalisé sur les investissements. Une cinquantaine de postes fixes ont pu ainsi être remplacés ainsi qu'une vingtaine de PC portables. Cette opération s'inscrivait également dans la mise à jour des systèmes d'exploitation Windows 7 arrivant en fin de vie début 2020.

L'achat des postes par lots permet d'accélérer la configuration par le clonage et facilite la maintenance.

➢ ***UN NOUVEL OUTIL DE TICKETING***

Afin d'assurer aux mieux l'assistance aux utilisateurs et de leur répondre dans les meilleurs délais, la MSI a mis en place un outil de « ticketing » (image ci-dessous) permettant de centraliser toutes les demandes d'interventions émanant des agents et de les traiter sans risque d'oubli.

La demande est enregistrée dans une base gérée par la MSI, l'agent reçoit un ticket qui référence sa demande, puis un ticket de clôture lorsque l'intervention a été réalisée.

Statistiques sur 7 jours des tickets ouverts et fermés

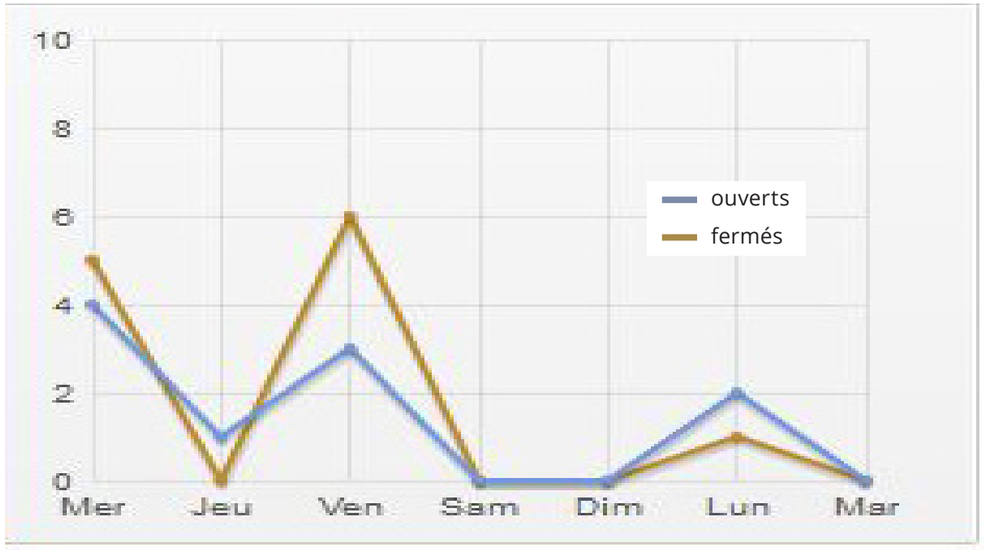

Source : Application de ticketing OTRS

DRAAF

DIRECTION

Directeur : **Patrice de Laurens**
Directeur adjoint : **X X**
Directeur adjoint : **Laurent Lasne**
Assistante de direction : Danièle Oliver : *04 13 59 36 12*

DRAAF-PACA - 132 bd de Paris - CS 70059 - 13331 **MARSEILLE** CEDEX 03 ☎ 04 13 59 36 00 @draaf-paca@agriculture.gouv.fr http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr
FAM - Avignon - Immeuble « Le Goliath « 2 Avenue de la Synagogue BP 90923, 84091 AVIGNON CEDEX 9 ☎ 04 90 14 11 00

Assistante sociale
Carine Veronese*
04 90 80 86 16

Chef de projet structuration des filières végétales
Anne Souchaud
04 13 59 36 69

Chef de mission défense et sécurité de Zone Sud
Dominique Champetier
04 13 59 36 70

Mission des Systèmes d'Information
Laurent Vincent *04 13 59 36 74*
Pôle informatique
adjointe : Carole Ferreri *(50%) 04 13 59 36 87*
Michel Baccini *04 13 59 36 87*
Guy Michel *(30%) 04 13 39 31 05*
si-maap.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Chargée de mission Communication Prévention
Marie Allemand
04 13 59 36 28

Assistante de prévention
Chantal Forget *04 13 59 36 21*
Assistance au titre du SRAL
Marie-Odile Masson *04 90 81 11 23*

Conseillère juridique interrégionale
Anne Fravalo-Bongrand*
04 90 81 11 04

SG
SECRETARIAT GÉNÉRAL
Sylvie Santimaria
04 13 59 36 29
adjointe : Sandrine Roux
sg.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Finances
A. Donnet - *04 13 59 36 42*
Moyens généraux
G. Favier - *04 13 59 36 43*
Contrôle de gestion
S. Roux - *04 13 59 36 31*
Gestion des ressources humaines
G. Lacaze - *04 13 59 36 37*
Délégation régionale à la formation
F. Brunier* - 04 13 59 36 35

SREDDT
SERVICE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
Claude Balmelle
04 13 59 36 65
adjointe : Gaëlle Thivet
sreddt.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Forêt-Bois
C. Wawrzyniak - *04 13 59 37 18*
Agriculture, IAA, Emploi
J.C. Hautcœur - *04 13 59 36 59*
Environnement et territoires
O. Legras - *04 13 59 36 66*

SRISE
SERVICE RÉGIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE
Nadine Jourdan
04 13 59 37 06
adjoints : Dominique Giard
Françoise Beaumont*
srise.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

RICA
D. Giard - *04 13 59 37 02*
Mission SIG
G. Michel - *04 13 39 31 05*
Enquêtes
É. Béraud - *04 13 59 37 14*
Information et diffusion
J. Timoteo - *04 13 59 37 12*
Études et Prospective
XX - *04 13 59 37 04*
Données économiques et conjoncturelles
F. Beaumont* - *04 13 39 31 04*
Centres RNM
Avignon - Châteaurenard - Cavaillon - Nice
R. Loiseau* - *04 13 39 31 04*
rnm-avignon.draaf-paca@agriculture.gouv.fr
Marseille - Hyères
L. Etchevers - *04 91 98 01 02*
rnm-marseille.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

SRAL
SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION
Laurent Lasne
04 13 59 36 48
adjoints : Denis Ferrieu
Anthony Roche
sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Ecophyto
F. Maquaire - *04 13 59 36 47*
Alimentation
F. Lhuissier - *04 13 59 36 53*
Coordination de la santé publique vétérinaire
Anthony Roche - *04 13 59 36 52*
Expertise phytosanitaire et environnementale
C. Roubal* - *04 90 81 11 10*
Service inspection aux frontières
J.B. Dereclenne - *04 68 38 88 60*
C. Bargel - *04 65 38 88 50*
Santé des forêts
J.B. Daubrée* - *04 90 81 11 21*
Mutualisation des inspections phytosanitaires
D. Ferrieu - *04 13 59 36 46*
Montfavet
Olivier Dufour* - *04 90 81 11 07*
Nice
G. Parzys - *06 08 90 92 65*
Hyères
C. Vidal - *04 94 01 42 05*

FAM
FRANCEAGRIMER
François André*
04 90 14 11 02
adjoint : Jean-Yves Cothenet*
srfam.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Certifications
J.Y. Cothenet* - *04 90 14 11 06*
Restructuration et autorisations de plantation
J. Griolet* - *04 90 14 11 29*
Aides aux entreprises et appui aux filières
G. Guicheteau* - *04 90 14 11 10*
Contrôles
J.D. Pastruch* - *04 90 14 11 25*

SRFD
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT
Christian Cazenave
04 13 59 36 72
adjoints : Gaël Le Scaon
Michèle Raspo *en charge de la réforme « Choisir son avenir professionnel »*
srfd.paca@educagri.fr

Formation Professionnelle Continue et Apprentissage VAE
V. Maurice - *04 13 59 36 85*
Moyens des établissements
F. Porro - *04 13 59 36 86*
Animation des établissements
V. Cataldo - *04 13 59 36 80*
Délégués régionaux Technologies de l'Information et de la Communication
C. Ferreri *(50%) 04 13 59 36 87*
Ingéniérie de la Formation
M. Borel *06 18 37 67 99*
Mission Prospective Métiers / Emploi - Formation/Instances
Ph. Lemaire *06 18 37 67 09*

* *Avignon*

09 juillet 2020

Les implantations actuelles de la DRAAF PACA

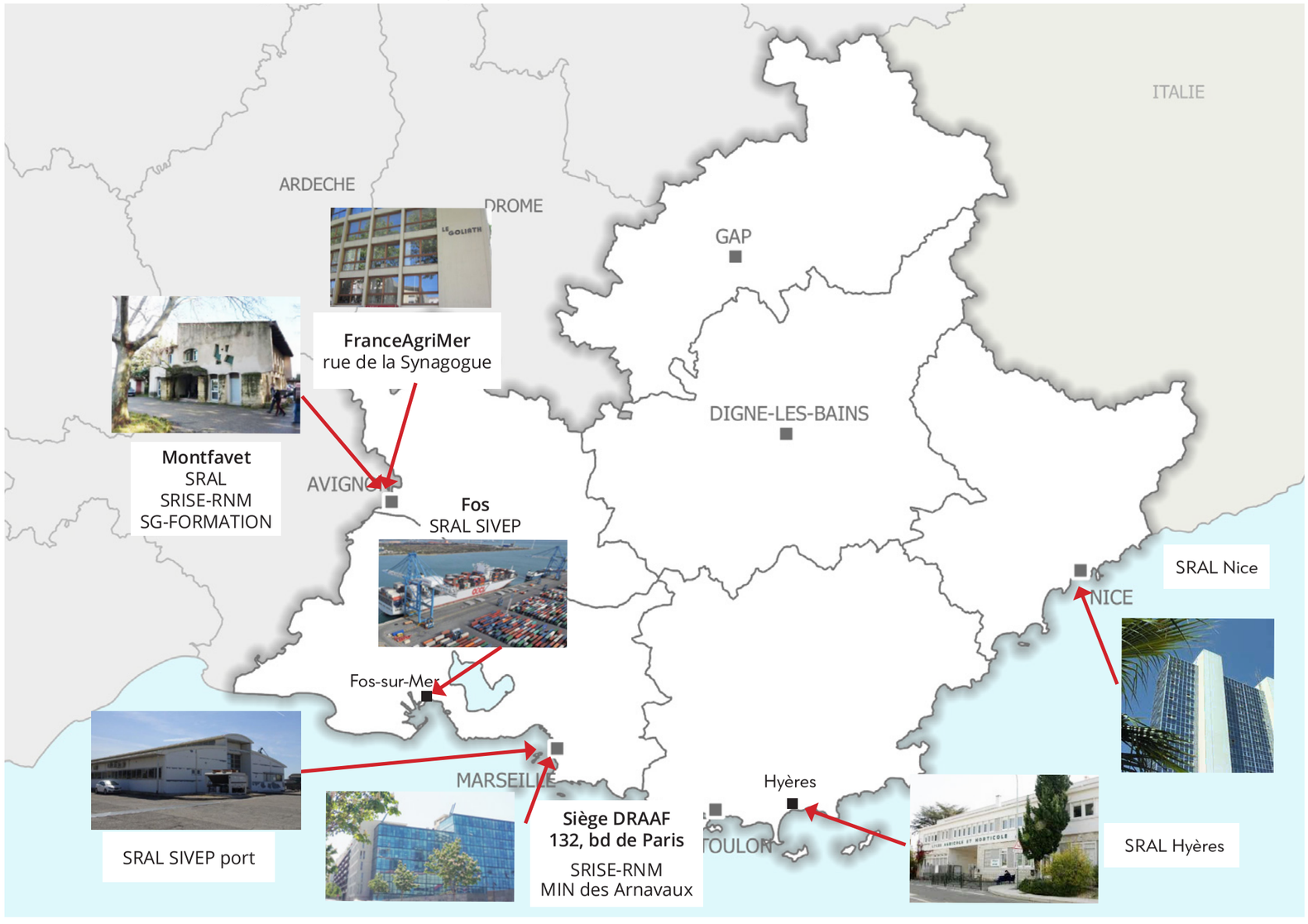

GLOSSAIRE

AB : Agriculture Biologique
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFB : Agence Française de la Biodiversité
AFIDOL : Association Française Interprofessionnelle de l'Olive
AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
AITA : Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANSES : Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail
AOP : Appellation d'Origine Protégée
AREDVI : Association Régionale d'Expérimentation et de Développement Viticole
ARPE : Agence Régionale pour l'Environnement
ARS : Agence Régionale de Santé
BPI FRANCE : Banque Publique d'Investissement
BOP : Budget Opérationnel de Programme
BSV : Bulletin de la Santé des Végétaux
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural
CCRF : Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes
CED : Commission Exécutive de la Durance
CEPP : Centre d'Elaboration des Plans Professionnalisés Personnalisés
CERPAM : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CIVP : Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence
CMDSZ : Chef de Mission Défense et Sécurité de Zone
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
CRALIM : Comité Régional d'Alimentation
COSIR : Chargé de Mission pour la Mise en Œuvre des Systèmes d'Informations en Région
CRA : Chambre Régionale d'Agriculture
CRFB : Commission Régionale de la Forêt et du Bois
CRIPT : Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique
CRIT : Comité Régional de l'Installation et de la Transmission
CROPSAV : Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CRSBT : Comité Régional de Surveillance Biologique du Territoire
CT : Comité Technique
DD(CS)PP : Direction Départementale (de la Cohésion Sociale et) de la Protection des Populations

Rapport d'activité 2019

DDI : Direction Départementale Interministérielle
DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DFCI : Défense des Forêts contre l'Incendie
DGAL : Direction Générale de l'Alimentation
DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DINAII : Dispositif National d'Aide à l'Investissement Immatériel
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DJA : Dotation Jeune Agriculteur
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EGA : États Généraux de l'Alimentation
EMIZ : État Major Interministériel de Zone
EPLEA : Établissement Public Local d'Enseignement Agricole
ETP : Équivalent Temps Plein
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAGA : Fonds Européen Agricole de Garantie
FPCA : Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
FRGTV : Fédération Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires
FRSEA : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
GIEEF : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier
GPI : Grand Plan d'Investissement
GPMM : Grand Port Maritime de Marseille
GRAP : Groupe Régional d'Actions Phytosanitaires
GRCETA : Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles
HFDS : Haut Fonctionnaire de Défense et Sécurité
HVE : Haute Valeur Environnementale
IAA : Industrie AgroAlimentaire
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels
IGP : Indication Géographique Protégée
INAO : Institut National de l'Origine et de la qualité
MFR : Maison Familiale Rurale
MINEFI : Ministère de l'Économie et des Finances
MIREX : Mission Inter-Régionale des Examens
OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation
OCM : Organisation Commune de Marché
OFB : Office Français de la Biodiversité
ONAB : Observatoire National de l'Agriculture Biologique
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ORAB : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique
OVS : Organisme à Vocation Sanitaire

OVVT : Organisation Vétérinaire à Vocation Technique
PAI : Point Accueil Installation
PAPAM : Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
PCF : Poste de Contrôle Frontalier
PDR : Programme de Développement Rural
PGRE : Programme de Gestion de la Ressource en Eau
PNA : Programme National de l'Alimentation
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PPMS : Plan de Prévention et de Mise en Sécurité
PPST : Protection du Patrimoine Scientifique et Technique
PREPA : Programme Régional Enseigner à Produire Autrement
PRFB : Programme Régional de la Forêt et du Bois
PSN PAC : Plan Stratégique National de la Politique Agricole Commune
RAEP : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle
R&D : Recherche et Développement
RDR3 : Règlement de Développement Rural 3 (concerne la PAC)
RHD : Restauration Hors Domicile
RIE : Réseau Interministériel de l'État
RNM : Réseau des Nouvelles des Marchés
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAIV : Secteur d'Activité d'Importance Vitale
SAU : Surface Agricole Utile
SCA : Système de Conseil Agricole
SIQO : Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine
SISSE : Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Economique
SIVEP : Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire
SMADESEP : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon
SMQ : Système de Management par la Qualité
SRB : Schéma Régional Biomasse
SSP : Service de la Statistique et de la Prospective
UFA : Unité de Formation par Apprentissage
UNREP : Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
ZAD : Zone Agricole Défavorisée
ZDS : Zone Défavorisée Simple
ZSCN : Zone Soumise à des Contraintes Naturelles
ZSCS : Zone Soumise à des Contraintes Spécifiques

Rapport d'activité 2019

Photos agents DRAAF

Crédits photos - illustrations : Agents DRAAF, Pixabay, Freepik

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Provence-Alpes-Côte d'Azur

132 bd de Paris - CS 70059 - 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. : 04 13 59 36 00

Site internet : http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/

Courriel : draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Patrice de LAURENS
Directeur de la publication : Laurent LASNE
Rédactrice en chef : Marie ALLEMAND
Rédacteurs : agents de la DRAAF
Composition : Nadine NIETO
Dépôt légal : à parution
ISSN : en cours